Numéro 18 www.acrgtq.qc.ca

CONSTAS

JANVIER 2012

MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC

Spécial Congrès 2012

FIERS DE CONSTRUIRE LE QUÉBEC

UNE MISSION À POURSUIVRE

EXPERTISE, GÉNÉRATION, DÉMOGRAPHIE

- **Le choc démographique appréhendé n'aura pas lieu**
- **La main-d'œuvre de demain branchée sur l'avenir technologique**
- **À propos du transfert d'expertise vers la relève**

ENTRETIENS

Lise Thériault, ministre du Travail
Redresser l'industrie de la construction

Pierre Moreau, ministre des Transports
Réseau routier : Québec entend conserver la stratégie d'investissements

Réal Laporte, Président d'HQ Équipement
Le point 2011 sur la Romaine

Rencontre avec Robert Sauvé, sous-ministre au MRNF
APPROCHE, COORDINATION ET PROMOTION DU PLAN NORD

Le transport d'électricité au Québec
HQ SE TOURNE VERS L'AVENIR

Actions concertées contre la collusion et la corruption
CONTRATS PUBLICS EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Le Plan Nord
OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES

Travaux de construction
PRINCIPES APPLICABLES AUX CHANGEMENTS

Projet de loi 33
TOUT REPOSE SUR LA COLLABORATION

Partenariats de toutes sortes
DES IMPLICATIONS FISCALES ET D'AFFAIRES À SOUPESER

Le développement durable
UNE VALEUR AJOUTÉE AUX ENTREPRISES

Médias sociaux
OUTILS DE COMMUNICATION D'AFFAIRES

Ciment au calcaire et béton à prise rapide
DEUX TECHNIQUES APPELÉES À CONNAÎTRE DE PLUS EN PLUS DE POPULARITÉ

Les enrobés bitumineux et le développement durable
LE QUÉBEC A DE QUOI ÊTRE FIER!

La chronique de Sexton
LA CHASSE-GALERIE II

ACRGTQ

CONSTAS[MD] MAGAZINE

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)

Siège social, Québec
435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5
Tél.: (418) 529.2949
1 800 463.4672
Téléc.: (418) 529.5139

Bureau de Montréal
7905, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, Bureau 100,
Anjou (Québec) H1K 4E4
Tél.: (514) 354.1362
1 877 903.1362
Téléc.: (514) 354.1301

Bureau à la Romaine
Me Denis Houle
Téléphones
418 538.7676, poste 6398
cell.: 418 538.0708

Internet
www.acrgtq.qc.ca/constas
Courriel général
constas@acrgtq.qc.ca
Le magazine CONSTAS[MD] est publié trimestriellement par ACRGTQ.

ACRGTQ
Éditrice :
ACRGTQ
Rédactrice en chef :
Me Gisèle Bourque
Rédacteur en chef adjoint :
Christian Croteau
Maquette et direction artistique :
Claude Bourget
bourget.arts.conseils@globetrotter.net

Les textes et illustrations de ConstAs ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de l'éditrice. Toute reproduction doit mentionner le nom de la publication ainsi que le numéro. Les opinions exprimées dans ConstAs ne reflètent pas nécessairement celles de l'ACRGTQ.

Le magazine ConstAs ne se tient pas responsable des erreurs typographiques dans les textes publicitaires. Il s'engage toutefois à reproduire uniquement la partie du texte où se trouve l'erreur. La responsabilité du magazine et/ou de l'éditrice ne peut en aucun cas dépasser le montant de l'annonce. Les textes d'information paraissant dans le magazine sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs et la direction ne partage pas nécessairement les opinions qui y sont émises.

Medias Transcontinental S E N C
Éditeur délégué et directeur des ventes :
Yvon L'Allier
(418) 686.3036, p.251
yvon.lallier@transcontinental.ca
Conseillers publicitaires :
Jocelyne Bilodeau
(418) 686.6400, p.240
Christine St-Laurent
(418) 686.3036, p.284
Paul-Émile Therrien
(418) 686.3036, p.247
Simon Toussaint
(418) 686.3036, p.249
Production
Michelle Laporte
(418) 686.3036, p.229
Rédaction
Directeur de l'information :
Claude Bourget
bourget.arts.conseils@globetrotte r.net
Journalistes:
Jacques Bélanger, Jean Brindamour, François Cattapan, Jean-Pascal Lavoie, Stephan Rosa, Annie Saint-Pierre.
Chroniqueurs :
Sébastien Laprise, Cynthia St-Louis, Jean Sexton, Bernard Tremblay.
Mise en page et graphisme :
Rémi Langevin
Correction d'épreuves :
Jean Brindamour

Imprimerie
Transcontinental Interglobe

ISSN 1912-1830

Dépôt légal:
Bibliothèque et archives Canada. Bibliothèque et archives nationales du Québec
Poste-publications
Convention 40020392

Copyright © ACRGTQ 2007

Sommaire

CONSTAS / numéro 18, janvier 2012

ÉDITORIAL 5

DEUX LOIS MAJEURES QUI REDRESSENT L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
ENTRETIEN AVEC LISE THÉRIAULT
MINISTRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC 6

RÉSEAU ROUTIER
PIERRE MOREAU ENTEND CONSERVER
LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS..... 8

LE POINT SUR LA ROMAINE
ENTRETIEN AVEC RÉAL LAPORTE,
PRÉSIDENT D'HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT 10

DOSSIER

FIERS DE CONSTRUIRE LE QUÉBEC UNE MISSION À POURSUIVRE
1. MAIN-D'ŒUVRE
LE CHOC DÉMOGRAPHIQUE APPRÉHENDÉ
N'AURA PAS LIEU..... 17
2. LA MAIN-D'ŒUVRE DE DEMAIN BRANCHÉE
SUR L'AVENIR 25
3. À PROPOS DU TRANSFERT D'EXPERTISE
VERS LA RELÈVE
RENCONTRE AVEC ROBERT LAFOND..... 31

LE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC
HQ SE TOURNE VERS L'AVENIR 34

CONTRATS PUBLICS EN LIBERTÉ SURVEILLÉE
LES ACTIONS CONCERTÉES CONTRE
LA COLLUSION ET LA CORRUPTION 37

APPROCHE, COORDINATION ET PROMOTION DU NORD
RENCONTRE AVEC ROBERT SAUVÉ
SOUS-MINISTRE AU MRNF 40

CHRONIQUES
DROIT 45
QUESTIONS EN LITIGE 47
RELATION DU TRAVAIL..... 48
FISCALITÉ 52
DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 54, 58
COMMUNICATIONS..... 60
INNOVATION..... 63
EN BREF..... 67
AGENDA 70
LES MOTS DE SEXTON..... 72

Libérer votre Dozer
4
fois plus vite que les dozers standards
3
fois plus lisse que n'importe quel contrôle de machine
2
fois plus rapide que n'importe quel contrôle de machine 3D
1
dozer qui fait le travail
de deux dozers 3D!
3D-MC²
Vous ne croirez pas tout ce que votre dozer peut faire.
CONTRÔLER VOTRE ENVIRONNEMENT
GeoShack
Tout pour la précision sur le chantier
Exeter • Toronto • Ottawa • Montréal • 866-695-2737 • www.geoshack.ca
TOPCON
C'est le temps.
topconpositioning.com/3DMC2
4216884

Éditorial

Par Me Gisèle Bourque
rédactrice en chef

Fiers de construire le Québec

UNE MISSION À POURSUIVRE

Expertise, génération, démographie

L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) en est maintenant à sa 68e année d'existence. Bien ancrée dans le temps, mais apte à se moderniser à la mesure du perfectionnement général, tant social que technique, elle a su mettre en valeur son industrie, d'année en année, et cherche toujours à la représenter de la façon la plus juste et adéquate, selon les circonstances, les écueils ou les occasions de progrès.

Ce mandat sans cesse en évolution est la base même de l'existence de ConstAs et rejaillit à travers nos pages et chacun de nos dossiers. C'est ainsi que, en phase avec l'ACRGTQ, ConstAs se donne et se redonne le mandat, à chaque numéro, de faire mieux connaître et mieux valoir le domaine génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

Le contexte actuel ne rend aucunement justice à près de 70 ans de réalisations extraordinaires sans lesquelles le Québec et le Canada seraient bien différents. Or, notre secteur est à ce point névralgique que, malgré la tempête, mais avec confiance dans un avenir qui se dessine peu à peu sous de meilleures formes, il nous faut redoubler de volonté et d'effort. Car, en effet, il y a lieu de poursuivre le développement de notre industrie et de passer le flambeau aux générations montantes. Des projets structurants comme celui du Plan Nord, qu'illustrait notre dernier numéro, d'ailleurs offert en version courte dans un encart du journal Les Affaires — 20 pages tirées à 90 000 exemplaires —, devront aller de l'avant et être défendus bec et ongle par et pour l'ensemble de notre industrie. Le grand secteur du génie civil et de la voirie présente une valeur inestimable, sociale et économique, pour l'ensemble des Québécois, et c'est en cela que nos entrepreneurs sont si fiers d'en être et si conscients de devoir en transmettre la fibre et le meilleur d'eux-mêmes.

Aussi ConstAs, dans le présent numéro, en parallèle avec le 68e Congrès annuel de l'ACRGTQ, porte-t-il son regard sur la réalité des générations montantes, dans un contexte où les lois démographiques agissent plus directement que jamais sur les affaires et le développement. L'ACRGTQ, tout comme l'ensemble des entrepreneurs qu'elle unit, entend s'assurer de bien comprendre les nouvelles générations, leur comportement, leur profil, leurs intérêts, tout en plaçant à l'avant-plan l'acquisition et la rétention de cette main-d'œuvre — cela sans oublier le transfert d'expertise à son avantage, condition maîtresse du succès des organisations en 2012 et pour les décennies à venir.

Gisèle Bourque

LOIS 33 ET 35

Deux lois majeures qui redressent l'industrie de la construction

L'application des Lois 33 et 35 va réellement assainir l'industrie de la construction au Québec aux yeux de la ministre du Travail, Mme Lise Thériault, qui considère que la question du placement syndical et des sanctions pour pratiques frauduleuses est réglée une fois pour toute.

Par Annie Saint-Pierre

« Nous avons vraiment regardé tous les cas possibles et imaginables que nous avons vus au cours des deux dernières années et moi je considère que tout a été couvert avec ces deux lois. C'était vraiment l'automne de la construction», dit la ministre, visiblement satisfaite de l'adoption de ces deux législations qui transforment considérablement les façons de faire pour les entrepreneurs en construction mais aussi pour les organisations syndicales.

À commencer par la Loi 35 qui, présentée dans le but de prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction, apporte aussi des modifications à la Loi sur le bâtiment.

Elle permet notamment de resserrer les règles de délivrance et de maintien d'une licence d'entrepreneur et d'accorder plus de moyens à la Régie du bâtiment du Québec pour barrer la route aux fraudeurs. « Le gouvernement démontre ainsi sa volonté de restaurer la confiance du public dans l'industrie de la construction. Les nouvelles mesures qui viennent d'être adoptées envoient un message clair : les entrepreneurs qui enfreignent nos lois et qui fraudent le gouvernement seront sévèrement sanctionnés. Ceux qui veulent faire affaire avec l'État devront obligatoirement respecter les règles », déclare Mme Thériault.

Cette nouvelle loi prévoit qu'un entrepreneur reconnu coupable de certaines fraudes fiscales graves se verra imposer une restriction de sa licence et ne pourra plus soumissionner sur un contrat du gouvernement pour une période de cinq ans suivant sa culpabilité. « On va plus loin qu'une période de probation, on punit littéralement », précise la ministre.

Bon an mal an, il y a 45 milliards de dollars de contrats qui se donnent par année et 15 à 16 % sont des contrats gouvernementaux, évalue Mme Thériault. « Nous ce qu'on veut dire est que si vous avez fraudé le gouvernement, vous ne ferez pas affaires avec le gouvernement. C'est un privilège d'avoir des contrats publics, les entreprises doivent montrer pattes blanches, elles doivent payer leurs impôts et montrer l'exemple », signale la ministre.

> « C'est simple, ce que l'on veut éviter c'est qu'un syndicat parle directement avec un employeur, là où il y a des risques de discrimination envers d'autres associations représentatives », explique la ministre.

Elle tient à rassurer les entrepreneurs qui ont l'habitude de former des consortiums ou des « joint ventures » pour soumissionner sur des contrats gouvernementaux. « Ce sont les mauvais joueurs que l'on veut sortir de l'industrie. Alors si la compagnie A forme un consortium de bonne foi avec la compagnie B et que l'une d'elles est coupable de fraude, l'autre peut se présenter devant le régisseur pour ne pas être pénalisée et une décision doit être rendue en 30 jours », mentionne la ministre.

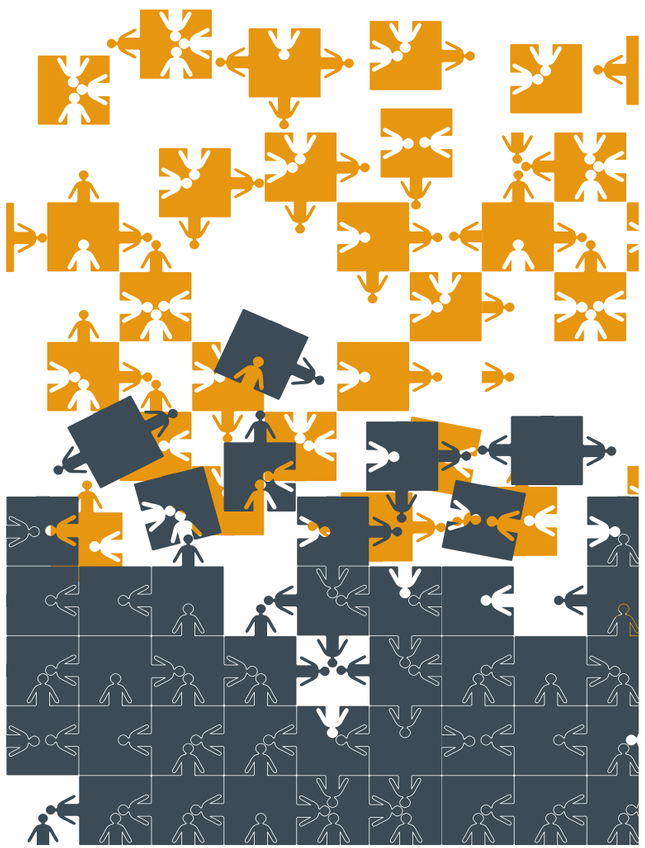

Autre élément important de la Loi 35 : la vérification des antécédents judiciaires se fait dorénavant au niveau international pour les entreprises plutôt qu'au niveau canadien, comme c'était le cas jusqu'ici. « Vu l'importance du crime organisé, on veut tenir compte des antécédents des gens dans leur pays et ailleurs, par exemple en Russie ou en Chine », précise Mme Thériault qui parle d'une première pour un État à travers le monde.

Le placement

En ce qui concerne le placement de la main-d'œuvre, elle soutient que le comité de transition mis en place aura tout le soutien possible pour faire son travail et réussir le passage vers le nouveau système.

« Quant le nouveau système sera en place, on va définir les règles du placement. C'est simple, ce que l'on veut éviter c'est qu'un syndicat parle directement avec un employeur, là où il y a des risques de discrimination envers d'autres associations représentatives », dit-elle.

Les nouvelles règles établiront qu'un employeur déclarera lui-même ses besoins en main-d'œuvre. Les cinq syndicats de la construction seront informés des besoins. « On ne pourra plus imposer une quantité de travailleurs non nécessaires sur les chantiers », insiste la ministre.

Une période de 12 mois sera nécessaire au comité de transition pour contribuer à la mise en place du nouveau système de référence de main-d'œuvre cette nouvelle façon de faire de l'embauche dans l'industrie de la construction. À la Commission de la construction du Québec, il existe déjà un système de référence qui fonctionne, dit Lise Thériault.

« Le pourquoi de cette loi là, c'est que présentement les travailleurs ne peuvent pas choisir leur syndicat librement parce que s'ils choisissent un syndicat qui n'est pas spécialisé, ils ne travailleront pas», illustre-t-elle.

« Quant tout le monde verra les besoins en main-d'œuvre dès le départ et en même temps, ca va éviter bien des problèmes », croit la ministre qui invite les entrepreneurs, les syndicats et tous les intervenants de l'industrie de la construction à s'unir pour réussir la mise en œuvre de cette nouvelle Loi. •

RÉSEAU ROUTIER

Pierre Moreau entend conserver la stratégie d'investissements

Le ministre des Transports, Pierre Moreau, souhaite maintenir à long terme la stratégie d'investissements majeurs sur le réseau routier québécois, de façon à éviter de faire à nouveau du rattrapage.

Par Annie Saint-Pierre

« Le gouvernement a commencé à investir dans les grands travaux routiers en 2004 et en 2007 il a annoncé la mise en œuvre du plan actuel, qui est le plan de redressement de l'état du réseau routier. En 2008, nous avons mis en place le Plan québécois des infrastructures. Ce sont des interventions qui se rejoignent et qui se traduisent par des investissements massifs », a dit le ministre, en s'adressant au magazine ConstAs.

Selon lui, les efforts qui ont été consentis depuis les dernières années dans cette grande campagne de modernisation ont permis d'améliorer considérablement l'état des routes. La proportion des chaussées en bon état a augmenté de 10 %, et celle des structures de 13 %, note le ministre, en rappelant que le réseau routier supérieur du Québec a souffert d'un sous-financement pendant les années 90 alors que plusieurs infrastructures arrivaient à leur fin de vie utile.

« Les investissements pour la prochaine année vont se continuer », a dit M. Moreau en réitérant la programmation de 2011-2012 annoncée pour une somme de 3,9 milliards de dollars, incluant la contribution des partenaires.

Il est important, pour lui, d'insister sur le fait que 60 % des investissements du ministère des Transports dans ce programme profitent aux régions du Québec. Évidemment, les 53 000 emplois qui découlent des investissements contribuent à l'économie du Québec de façon très importante, dit le ministre, puisque la majorité, soit 41 000, se retrouvent dans les régions.

Pour l'avenir

Au cours des prochaines années, le gouvernement envisage de maintenir le rythme des déboursés massifs mais le ministre parle « d'une décroissance ». « Nous, notre estimation est qu'en 2014, on aura investi 21 milliards de dollars en sept ans pour la modernisation du réseau routier. En ajoutant à peu près 2,7 milliards de dollars qui proviennent des partenaires, on peut dire que ce sont 24 milliards de dollars qui auront été consacrés aux routes depuis 2007 », révèle le ministre.

« Les investissements pour la prochaine année vont se continuer », a dit M. Moreau en réitérant la programmation de 2011-2012 annoncée pour une somme de 3,9 milliards de dollars, incluant la contribution des partenaires.

« Nous parlons donc d'une moyenne de près de 4 milliards de dollars par année, et d'un rythme encore soutenu pour les prochaines années », a indiqué M. Moreau en disant que la stratégie sur l'amélioration et la conservation va « assurément demeurer ».

« Dans les nouvelles infrastructures qui sont construites, nous faisons appel aux meilleures technologies possibles parce que l'on veut que leur durée de vie soit de plus en plus longue grâce aux nouveau matériaux et aux nouvelles technologies », expose-t-il.

De plus, le ministre a émis des directives auprès du ministère qu'il dirige afin de maintenir le réseau en bon état, empêcher sa dégradation et éviter que le Québec se retrouve éventuellement en situation de rattrapage comme en 2004.

Les règles

D'autre part, le ministre des Transports soutient que les modifications aux règles dans l'attribution des contrats n'alourdissent pas le fardeau administratif des entreprises et du ministère mais qu'elles vont resserrer l'encadrement afin d'obtenir plus de rigueur. Il pense plus précisément aux nouvelles mesures annoncées avec la présidente du Conseil du Trésor, le 20 octobre dernier.

« Depuis les années 2000 environ, nous avions besoin d'un appel d'offres pour les travaux majeurs mais ce n'était pas requis pour les contrats de services professionnels qui comprenaient en même temps la conception des plans et devis et la surveillance des travaux », a rappelé le ministre.

Entre octobre 2008 et novembre 2009, dans la foulée de l'application des mesures suggérées par le Vérificateur général, le ministère a réduit de 27 à 5 les situations d'exception où les appels d'offres n'étaient pas requis.

« Maintenant, dans la foulée du Rapport Duchesneau, nous avons annoncé d'autres mesures et j'ai indiqué que la conception des plans et devis et la surveillance des travaux seraient dorénavant confiées à des firmes différentes pour tous les projets de 40 millions de dollars et moins », révèle-t-il.

Les projets supérieurs à 40 millions $ sont, pour leur part, visés par la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructures publiques et ils tombent sous la loupe d'Infrastructures Québec.

Enjeu Turcot

Enfin, l'un des principaux enjeux du ministre au cours des prochaines années est sans contredit celui de l'échangeur Turcot, à Montréal. M. Moreau considère que le projet va avancer considérablement en 2012 et en 2013. « Nous venons de rendre public le rapport de surveillance des 35 structures qui constituent l'échangeur. Le nouveau Turcot devra donc être construit d'ici 2017 et on veut que le chantier principal commence dès 2013. On veut être prêt parce que 2018 est réservée à la démolition des infrastructures qui composent actuellement Turcot », avance-t-il.

D'ici là, un programme spécifique d'entretien et d'inspection est mis en place pour assurer que les 35 structures soient tout à fait sécuritaires et sans danger pour le public. •

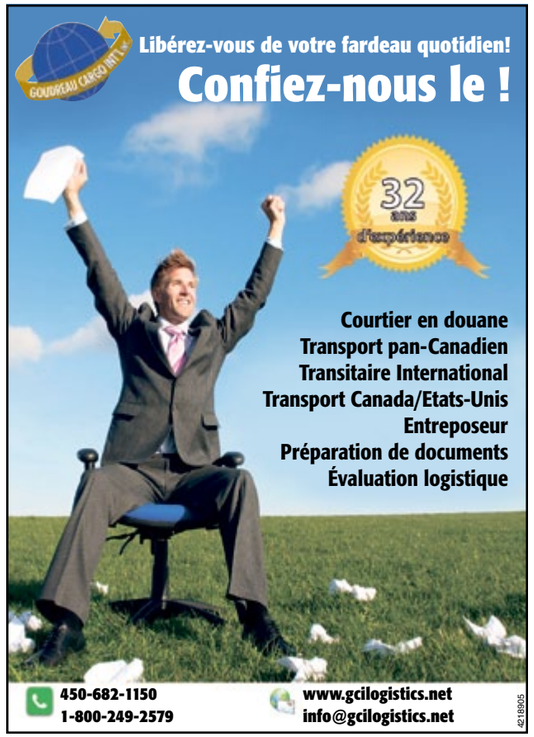

LE POINT SUR LA ROMAINE

Entretien avec M. Réal Laporte, Président d'Hydro-Québec Équipement

Le grand projet hydroélectrique de la décennie 2010 sera sans doute, comme on le sait, celui du complexe hydroélectrique la Romaine, en Minganie. En quelques mots, rappelons qu'il s'agit de quatre aménagements hydroélectriques d'une capacité de 1 550 mégawatts pour un coût total évalué à 6,5 milliards de dollars. Pour faire le point sur le chantier de la Romaine, ConstAs a rencontré le président d'Hydro-Québec Équipement, M. Réal Laporte.

Par Jean Brindamour

« Dans l'histoire d'Hydro-Québec, que représente le projet de la Romaine, par rapport, par exemple,à celui de la Baie-James dans les années 1970?

R La Baie-James était évidemment un projet de plus grande envergure. Et qui n'exigeait pas la même logistique. Le territoire de la Baie-James était plus isolé que celui de la Romaine. Les caractéristiques géographiques et géologiques de la Côte-Nord diffèrent également beaucoup de celles de la Baie-James. La région de la Romaine est montagneuse, accidentée, les roches abrasives ; peu de dépôt, on est donc obligé de fabriquer l'essentiel des agrégats. La moraine y est rare. Les routes y sont sinueuses, ce qui impose d'importants efforts pour les réaliser. À la Baie-James, on subit des incendies majeurs à peu près à tous les trois ans. Ils se propagent rapidement notamment parce que c'est très plat et venteux. À la Romaine, les vents semblent moins souffler. Les défis sont différents parce que la géographie est différente.

Avec l'année 2011 qui s'achève, pouvez-vous faire le bilan des travaux à la Romaine?

R Pour la Romaine-2, on est rendu à 45% dans l'avancement des travaux de construction. Il y a quelques jours, la percée de la galerie d'amenée [voir la photo] a été complétée. On a commencé à creuser à partir des deux extrémités pour finalement se rejoindre. Maintenant, il est possible de traverser dans ce tunnel d'une longueur de 5,5 km de l'amont à l'aval puisque l'excavation de la prise d'eau et la construction de la centrale sont aussi très avancés.

« À la Romaine-1, on commencera, dès l'automne, les travaux d'excavation de la centrale et de la dérivation provisoire. On va aussi attribuer le contrat de fourniture et installation des groupes turbines-alternateurs », nous explique Réal Laporte.

En août 2011, les effectifs sur le chantier étaient de 1450 personnes. La première des 4 années de pointe sera 2012.

À Romaine-2, au moment où l'on se parle, les travaux progressent tels que prévus. La plupart des digues sont amorcées. La route permanente est construite jusqu'au kilomè-

Photo Hydro-Québec

Photo Hydro-Québec

tre 86 (c'est-à-dire à 86 kilomètres de la route 138). Le camp des Murailles, près de Romaine-2 est quasi terminé. Le premier repas au campement du km 84 près de la Romaine-3 a eu lieu le 9 décembre. Ce sont de véritables villages que l'on construit avec des bâtiments pour les loisirs et les services, des cafétérias, des endroits pour dormir, etc. Dans les grands travaux de génie civil, il est important de procéder rapidement à la construction du campement pour ceux qui habiteront le chantier. Dès la mise en service d'une cafétéria, les travaux sur les ouvrages permanents peuvent s'amorcer.

> « On utilise des méthodes et des techniques qui visent à maximiser les bénéfices et minimiser les impacts négatifs de tels projets. Hydro-Québec est souvent citée en exemple à cet égard un peu partout dans le monde. »

Q *Et que prévoyez-vous pour 2012?*

R En 2012, à la Romaine-2, on débutera le bétonnage des structures permanentes et nous prévoyons fermer l'enveloppe de la centrale, ce qui permettra de travailler à l'intérieur pour la suite. On fera aussi la mise en place du noyau asphaltique et des remblais au barrage et à la digue F jusqu'à l'élévation 2000.

À la Romaine-1, on commencera, dès l'automne, les travaux d'excavation de la centrale et de la dérivation provisoire. On va aussi attribuer le contrat de fourniture et installation des groupes turbines-alternateurs.

On poursuivra la construction de la route permanente jusqu'au kilomètre 115 et on commencera les travaux sur le campement Mista (près de la Romaine-3).

Q Le réseau de 735 kilovolts s'arrête actuellement près de Sept-Îles. Combien de kilomètres de lignes seront ajoutés ?

R En 2014, la Romaine-2 devrait être intégrée au réseau électrique d'Hydro-Québec. En 2016, ce sera le tour de la Romaine-1 d'être mise en service. Ces deux centrales seront branchées au poste Arnaud, près de Sept-Îles, par des lignes de 735 kilovolts qui seront exploitées à 315 kV. Nous procédons à la construction des lignes à 735 kV pour d'éventuels besoins qui s'ajouteraient à ceux de Romaine. La Romaine-3 sera branchée au réseau en 2017,

Photo Hydro-Québec

et la Romaine-4 en 2020, par l'entremise du poste des Montagnais. On parle de 500 km de lignes au total. C'est un projet important, évalué à 1,8 milliard $.

Est-ce que les travaux ont déjà commencé?

R Les activités pour les projets de transport d'électricité ont débuté comme prévu en août dernier. Il y a actuellement trois contrats de déboisement qui sont actifs. Le premier contrat de construction a été entrepris à la fin de novembre. On fait souvent les travaux de lignes en hiver, car c'est généralement moins dommageable pour l'environnement.

En conclusion, Monsieur le Président, quelle est votre vision de l'avenir du développement hydroélectrique au Québec? Comment évaluez-vous le potentiel énergétique québécois? Pensez-vous que l'avenir est dans l'aménagement de centrales hydroélectriques de plus petite taille que par le passé. Est-ce que des projets de développement hydroélectrique de l'envergure de celui de la Romaine sont encore envisageables dans l'avenir?

R On continuera à regarder les possibilités. Le territoire québécois est compatible avec de grands projets hydroélectriques. Il s'agit de trouver les endroits où cela est possible, et de trouver des façons de les réaliser dans le respect de la société d'accueil et de l'environnement. On utilise des méthodes et des techniques qui visent à maximiser les bénéfices et minimiser les impacts négatifs de tels projets. Hydro-Québec est souvent citée en exemple à cet égard un peu partout dans le monde. N'oublions pas que l'hydroélectricité est en harmonie avec la géographie québécoise et que nous avons une expertise exceptionnelle. Eastmain-1-A-Rupert-Sarcelle en est un exemple probant. La Romaine en sera aussi un, nous travaillons pour que cela se concrétise.

> « En août 2011, les effectifs sur le chantier étaient de 1450 personnes. La première des 4 années de pointe sera 2012. »

Entre l'idée d'un projet et sa réalisation, il y a plusieurs étapes à franchir. Dans ce processus, l'humilité est importante. Il faut être capable de se faire questionner, d'être à l'écoute, de se remettre en question. Ça nous permet d'adapter un projet, de le configurer optimalement. C'est ainsi que nous pourrons rester dans le peloton de tête en ce domaine.

Dans les années 1990, le développement hydroélectrique avait connu un ralentissement. Mais depuis dix ans, on a pu procéder à des mises en service assez spectaculaires. Cela a été difficile de repartir. Il a fallu récupérer et actualiser nos expertises. La continuité aide à devenir meilleur après chaque projet. Elle permet aussi d'intégrer la nouvelle génération, de lui transmettre un savoir-faire dans l'action. Des projets qu'on étudie actuellement seront réalisés par d'autres plus tard. Les baby-boomers au cours des trente dernières années ont développé de grandes compétences. Aujourd'hui, ils se préparent à prendre leur retraite. Le grand défi sera de léguer leur savoir-faire aux jeunes pour qu'ils soient meilleurs que nous quand on a commencé. Nous devrons apprendre à faire confiance à la relève. Je vois des signes en ce sens, l'excavation de la centrale de Romaine-2 en est un bel exemple. Ça m'encourage beaucoup et ça me permet d'avoir une bonne confiance en l'avenir de nos expertises. •

FIERS DE CONSTRUIRE LE QUÉBEC
UNE MISSION À POURSUIVRE
EXPERTISE, GÉNÉRATION, DÉMOGRAPHIE

- **MAIN-D'ŒUVRE**
  Le choc démographique appréhendé n'aura pas lieu
- **LA MAIN-D'ŒUVRE DE DEMAIN BRANCHÉE SUR L'AVENIR TECHNOLOGIQUE**
  Enquête CEFRIO sur la génération C comme moteur de transformation
- **À PROPOS DU TRANSFERT D'EXPERTISE VERS LA RELÈVE**
  Rencontre avec Robert Lafond

On le sait, un des grands défis des prochaines années pour les entreprises partout en Occident consistera à savoir répondre efficacement à une inévitable pénurie de la main d'œuvre. Tous les secteurs de l'économie seront touchés. Au Québec, cette pénurie représentera un grand défi pour les entreprises. Dans le domaine de la construction, l'enjeu sera de taille puisque la Commission de la construction du Québec a évalué à 14 000 la quantité annuelle de nouveaux travailleurs nécessaires à la bonne marche de l'industrie.

Fiers de construire le Québec
Une mission à poursuivre

1. MAIN-D'ŒUVRE

Le choc démographique appréhendé n'aura pas lieu

Longtemps craint par les économistes et prévisionnistes, le choc démographique anticipé en raison du vieillissement de la population ne devrait pas avoir autant d'impact qu'anticipé. Bien que les premiers boumeurs commencent graduellement à prendre leur retraite depuis 2010, la formation ciblée des travailleurs de la relève, l'attrition de certains emplois et l'arrivée massive d'immigrants au cours des dernières années devraient amplement subvenir aux besoins de main-d'œuvre au cours des 5 à 10 années à venir. Si bien qu'on évoque davantage un changement du marché du travail plutôt qu'une pénurie pour le futur immédiat.

Par François Cattapan

Interrogé sur le sujet, André Grenier, coordonnateur à l'analyse du marché du travail pour Emploi-Québec, indique que «le portrait global mis à jour par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) confirme que les données ont changé. Ainsi, la perspective du vieillissement de la population ne fait plus autant redouter une éventuelle pénurie de travailleurs.» Cela se reflète dans une récente étude d'Emploi-Québec, «Marché du travail et emploi par industrie au Québec 2011-2015», basée sur des hypothèses de croissance économique du Conference Board du Canada. Sur un horizon de cinq ans, on ne prévoit plus de secteurs en difficulté de recrutement. On se dirige néanmoins vers un marché du travail plus serré oscillant autour de 6% de chômage. Certains enjeux demeurent donc préoccupants.

À moyen terme, les perspectives du marché du travail et de l'emploi laissent présager que 730 000 emplois seront à pourvoir d'ici à 2015 au Québec. L'analyse d'Emploi-Québec précise que de ce nombre 30%, soit 221 000 emplois, seront créés grâce à la croissance économique. Les 70% restants, soit près de 510 000 emplois, résulteront du remplacement des personnes qui prendront leur retraite. Il y aura ainsi des opportunités, au cours des prochaines années, pour les personnes désirant intégrer le marché du travail. Et la nouvelle main-d'œuvre sera suffisante. «En effet, note-t-on, entre 2010 et 2015, les jeunes âgés actuellement entre 10 et 24 ans occuperont 54% des emplois à pourvoir. L'immigration au Québec fournira 16% de la main-d'œuvre. La hausse du taux d'activité des personnes dans les groupes de 15 à 64 ans et de plus de 65 ans permettra de combler respectivement 15% et 7% des besoins. Enfin, la baisse du chômage ramènera au travail une main-d'œuvre qui sera à même d'occuper 7% des emplois créés.»

Le marché du travail au Québec ne connaîtra pas de choc démographique d'ici 2020, mais nécessitera néanmoins des ajustements, de l'avis d'André Grenier, coordonnateur à l'analyse du marché du travail pour Emploi-Québec.

C'est donc dire qu'il n'y aura pas de pénurie généralisée de main-d'œuvre d'ici 2015. Il y aura d'ailleurs encore près de 290 000 chômeurs au Québec à cette époque. On sera encore loin du plein-emploi, qui aurait pu mener à une flambée salariale jumelée à une pénurie de travailleurs. Cependant, des professions, des secteurs et des régions pourraient souffrir davantage que d'autres d'un manque de main-d'œuvre. «De fait, avec un taux de chômage qui devrait avoisiner les 6,5% en 2015, la main-d'œuvre se fera plus rare. Ce qui favorisera les jeunes diplômés, les chômeurs, les travailleurs plus âgés désireux

Les Encans RITCHIE BROS.

ÉQUIPEMENT SMS KOMATSU

APOLLO
RESTAURANT BOUTIQUE TRAITEUR
apolloglobe.com

UNITY PRODUCTIONS

Lors de la 10 ème soirée *Construire l'espoir* au profit de Leucan, l'ACRGTQ a remis 138 000 $ pour les enfants malades. Près de 300 personnes se sont réunies pour cette cause si chère aux membres de l'Association. Soulignons particulièrement la grande générosité des partenaires sans qui la soirée n'aurait pu être couronnée de succès, ainsi que la collaboration de Didier Housseau, directeur général chez Cidma.

MERCI!

Aston Martin
Bauval inc.
Bitumar inc.
Cavavin
Centre de golf Le Versant
Club Med Business
De Grandpré Chait Avocats
Demix Construction div. Holcim
Hewitt Équipement ltée
Hilton Québec
Hôtels Fairmont
NH photographe ltée
Photohélico inc.
Veuve Clicquot Ponsardin

photo : M. Denis Caouette, président de Leucan, M. Stéphane Gauthier, président du conseil d'administration de l'ACRGTQ, Me Gisèle Bourque, directrice générale de l'ACRGTQ

4178200

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

ACRGTQ

de demeurer actifs et les immigrants voulant intégrer le marché du travail. Cette diminution du bassin de candidats potentiels amènera les employeurs à être plus créatifs pour attirer et retenir leurs effectifs», soutient André Grenier, d'Emploi-Québec.

L'étude sur le marché du travail 2011-2015 indique aussi que la diminution de la demande de certains produits ou services s'accompagnera d'une hausse pour d'autres, tels les services professionnels, les services aux entreprises, les soins de santé et l'assistance sociale. La croissance se concentrera d'ailleurs dans le secteur des services, où 92% des 221000 emplois seront créés. Aussi, les avancées technologiques découlant de l'innovation et le déplacement de l'activité économique de certaines industries vers d'autres rendront certaines compétences moins utiles, alors que de nouvelles émergeront. La faculté d'adaptation devient donc primordiale, autant pour les travailleurs que pour les employeurs, puisque c'est dans la mesure où ils parviendront à évoluer efficacement dans un environnement en constant changement qu'ils assureront leur avenir.

À moyen terme, les perspectives du marché du travail et de l'emploi laissent présager que 730000 emplois seront à pourvoir d'ici à 2015 au Québec. L'analyse d'Emploi-Québec précise que de ce nombre 30%, soit 221 000 emplois, seront créés grâce la croissance économique.

Inévitablement, l'adéquation entre savoir-faire des ouvriers et besoins des employeurs pose un défi majeur, mais ce n'est pas le seul. Les patrons ont la responsabilité d'utiliser et rentabiliser de manière optimale leur main-d'œuvre. «En ce sens, ils devront investir davantage dans leurs ressources humaines, en particulier dans la formation de leur personnel. Quant aux travailleurs, ils devront faire le nécessaire pour mettre à jour leurs compétences s'ils ne veulent pas être déclassés. À cet égard, l'avantage des jeunes aussi bien que des travailleurs immigrants, c'est qu'ils frappent à la porte des entreprises avec un bon niveau de formation pour les premiers et d'expertise pour les seconds», suggère M. Grenier.

Perpectives de l'emploi

Selon les prévisions établies d'ici 2015, les plus forts gains du taux de chômage devraient être observés au cours des trois prochaines années. Le taux d'emploi récupérera alors graduellement le terrain perdu pendant la récession pour dépasser le sommet de 61% atteint en 2008 et pointer à 65,5% en 2015. Parallèlement, la population active augmentera moins rapidement que l'emploi, soit de 169000 personnes (vs 221000 nouveaux emplois), résultat concret des contraintes démographiques. Quant au taux de chômage, son repli interrompu au cours des deux années précédentes et qui a repris en 2010, se poursuivra pour atteindre 6,5% à la fin de la période de prévision. En effet, d'ici à 2015, le marché du travail québécois comptera 52000 sans-emploi de moins, soit un recul de 15% à 287000.

DOZER GRADER PAVEUSE EXCAVATRICE PLANEUSE

AUTOMATISEZ VOTRE MACHINERIE ...ET DEVENEZ PLUS PRODUCTIF !

Leica Geosystems

Gradtek le plus important distributeur de produits de la division Construction de Leica au Québec !

Au service des entrepreneurs québécois depuis 1983

GRADTEK

8100, AA Transcanadienne
St-Laurent (Québec) H4S 1M5
514 334-3345 • 800 567-5273
info@gradtek.ca
www.gradtek.ca

1-800-567-5273
info@gradtek.ca

4051359

L'étude d'Emploi-Québec dévoile que le marché du travail s'accroîtra en moyenne de 1,1% par année entre 2010 et 2015. Il devrait être en hausse dans la grande majorité des 33 industries. Le secteur des services, qui fournit déjà 78% des emplois se verra attribuer 92% des emplois créés. L'emploi y connaîtra une croissance moyenne de 1,3% par année, contre une progression de 0,4% dans celui de la production de biens. L'évolution de l'emploi connaîtra tout de même un sort variable d'une industrie à l'autre, tant dans le secteur des services que dans celui de la production de biens. Dans ce dernier secteur, où est prévue la création de 18000 emplois, celle-ci profitera surtout à la construction, à la fabrication de biens durables et à l'industrie minière. L'emploi bougera peu dans la fabrication de biens non durables, notamment: agriculture, pêche, textile, papier et meuble.

«Comme on peut l'anticiper, ce sont les services professionnels qui offriront le plus grand potentiel de croissance des emplois, confirme M. Grenier. Cela inclut surtout les domaines de l'architecture, comptabilité, informatique, ingénierie et juridique. Le secteur de la santé tant public que privé connaîtra aussi une forte demande, en raison d'une augmentation des besoins occasionnée par le vieillissement de la population. Du côté de la fabrication de biens durables, les gains viendront principalement des industries du matériel de transport et des produits métalliques. Enfin, outre cette création d'emplois, plus de 500000 personnes quitteront le marché du travail au cours des prochaines années, et il faudra les remplacer. Cela touchera grandement les secteurs publics et gouvernementaux.»

Et l'industrie de la construction dans tout ça? Très dynamique ces dernières années à la faveur des programmes gouvernementaux de relance de l'économie et de renouvellement des infrastructures, la construction devrait se stabiliser, mais à un bon rythme. «Certes, reconnaît M. Grenier, de grands projets s'annoncent dans un avenir prochain, comme le pont Champlain et l'échangeur Turcot à Montréal ou le projet hydroélectrique de la Romaine. Toutefois, d'autres méga chantiers sont sur le point d'être complétés, comme celui de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert. Si bien, qu'il est davantage question de transfert de main-d'œuvre spécialisée plutôt que de création pure. Néanmoins, d'importants projets miniers, indépendamment du Plan Nord, sont sur le point de voir le jour au Québec et nécessiteront des travaux d'aménagement préalables. Il y a aussi tout le domaine de la rénovation qui génère des milliards d'investissements.»

> Inévitablement, l'adéquation entre savoir-faire des ouvriers et besoins des employeurs pose un défi majeur, mais ce n'est pas le seul. Les patrons ont la responsabilité d'utiliser et rentabiliser de manière optimale leur main-d'œuvre.

Variation annuelle moyenne de l'emploi par secteur d'activité de 2010 à 2020

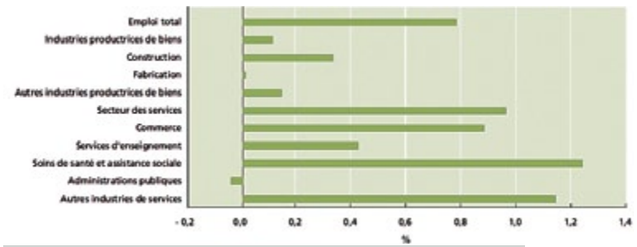

Source: Estimations d'Emploi-Québec

En se référant aux estimations des économistes des directions régionales d'Emploi-Québec, l'emploi sera en croissance dans toutes les régions du Québec. Son augmentation annuelle moyenne variera de 0,5% dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine à 1,8% dans les régions des Laurentides et de Lanaudière. De façon générale, c'est dans la région métropolitaine de Montréal et en Outaouais qu'on s'attend à la plus forte progression. Reste que, grâce à la hausse prévue de l'emploi, le taux de chômage diminuera dans toutes les régions. En 2015, la région de la Chaudière-Appalaches affichera le taux de chômage le plus faible (3,9%), suivie de la région de la Capitale (4,1%). La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine fermera la marche avec un taux de chômage de 12,4 %, précédée des régions de Montréal (8,4%) et du Bas-Saint-Laurent (8,3%).

Taux de chômage de 1976 à 2020

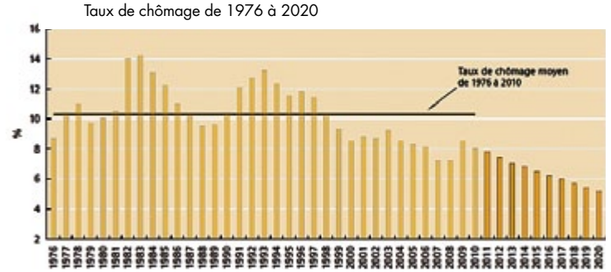

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, estimations d'Emploi-Québec pour 2011 à 2020

Projections d'ici 2020

Une seconde étude d'Emploi-Québec intitulée «Marché du travail et emploi par industrie au Québec 2011-2020» rappelle que les premiers bébés-boumeurs d'après-guerre ont célébré en 2011 leur 65e anniversaire de naissance. Ils seront donc de plus en plus nombreux à se retirer du marché du travail. Par ailleurs, la croissance de la population de 15 ans ou plus ralentit. Sa progression aura diminué de moitié entre 2010 et 2020. Quant à la population de 25 à 64 ans, qui fournit l'essentiel de la main-d'oeuvre, elle aura bientôt fini de croître et elle amorcera son déclin en 2014. La

Provenance de l'offre de main-d'œuvre au cours des années 2011 à 2020

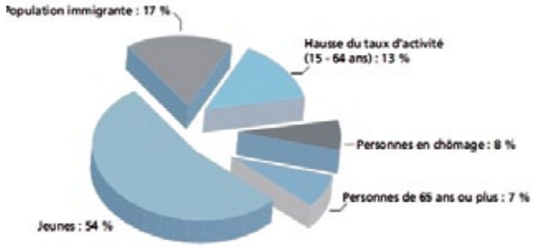

Source: Estimations d'Emploi-Québec

croissance prévue de l'emploi pendant les dix prochaines années est plus modeste. Elle devrait se limiter à la création de 316 000 postes, pour se chiffrer à 4 231 000 de salariés en 2020.

Les premières années, la création d'emplois sera dopée par la récupération des emplois perdus pendant la récession. Par la suite, la rareté de la main-d'œuvre se fera davantage sentir et freinera la croissance de l'emploi. À preuve, d'ici 2015, un gain de 221 000 emplois est prévu. Puis, 95 000 emplois devraient s'ajouter entre 2015 et 2020. Jusqu'en 2015, le taux de croissance moyen de l'emploi sera de 1,1 % par année. Il ne sera que de 0,5 % par la suite. Les personnes âgées viendront à la rescousse. En 2020, près de 100 000 emplois de plus qu'en 2010 seront occupés par des personnes de 65 ans ou plus. L'emploi de ces dernières a plus que triplé depuis 2000, passant de 28 000 à 93 000 postes, et la tendance devrait prendre de l'ampleur avec l'arrivée des bébés-boumeurs dans ce groupe.

Pour l'instant, le scénario d'Emploi-Québec prévoit que cette réalité se concrétisera par choix. Le modèle n'a pas anticipé un recul étatisé de l'âge de la retraite. «De toute façon, ajoute l'analyste André Grenier, les travailleurs âgés d'aujourd'hui comme de demain sont non seulement en meilleure santé, mais également mieux formés que leurs prédécesseurs. Cela constitue un riche bagage de compétence et d'expérience pour une entreprise.» Il s'avère donc rassurant de constater que près de 30 % de la croissance de l'emploi sera attribuable au maintien ou au retour en emploi des personnes de 65 ans ou plus. Surtout qu'en dépit de leur contribution, le marché du travail québécois approchera, en 2020, de la limite de sa capacité à accroître l'emploi, et ce, par manque de main-d'oeuvre disponible. Il sera alors plus difficile de pourvoir les postes offerts.

Avec un taux de chômage avoisinant 5,2 % en 2020, niveau le plus bas enregistré depuis 1967, il deviendra plus difficile de recruter et fidéliser la main-d'œuvre. «Sans être confrontés à des flambées salariales, les employeurs vont sans doute devoir revoir leurs méthodes d'embauche et certaines conditions de travail. La concurrence dans les secteurs les plus dynamiques forcera parfois à plus de générosité en matière d'avantages pécuniaires et, surtout, à plus de flexibilité pour les horaires ou la conciliation travail-famille. Quoi qu'il en soit, on ne s'attend pas à ce que des secteurs d'activité soient carrément désertés, car les gens vont continuer à vouloir exercer le métier qu'ils maîtrisent et qui les passionne», soutient André Grenier, pour qui le progrès technologique constitue un autre facteur pouvant pallier à la réduction projetée du nombre de travailleurs. •

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec

ACRGTQ

UNE MISSION À POURSUIVRE

www.acrgtq.qc.ca

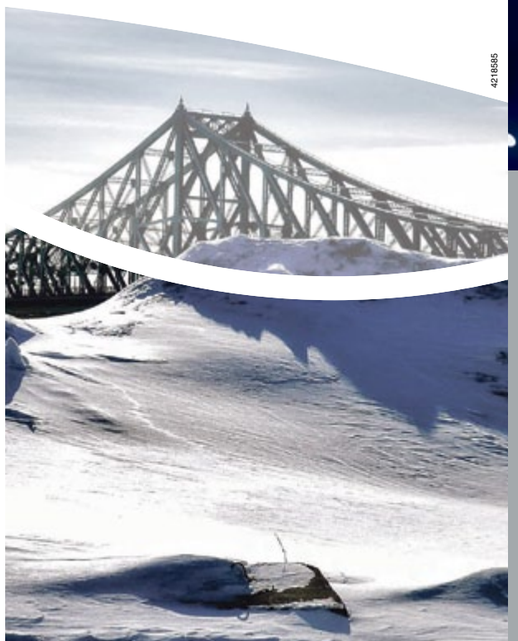

4218585

Fiers de construire le Québec

Une mission à poursuivre

2. LA MAIN-D'ŒUVRE DE DEMAIN BRANCHÉE SUR L'AVENIR TECHNOLOGIQUE

Enquête CEFRIO sur la génération C comme moteur de transformation

L'arrivée prochaine d'une vague de jeunes travailleurs doués en technologies de l'information et de la communication représente un moment charnière dans l'évolution des entreprises. En effet, le monde de demain sera largement imprégné des outils informatiques donnant accès à Internet et aux médias sociaux. Une réalité qui fait déjà partie des mœurs de la génération C (pour computer), étant la première cohorte née avec un ordinateur entre les mains. Voilà donc un atout qui leur procure une longueur d'avance ouvrant la porte au progrès, mais également qui nécessitera une attention particulière pour pouvoir les intéresser, les recruter et les motiver.

Par François Cattapan

Menée en 2008-2009, l'enquête sur la génération C du CEFRIO (Centre facilitant la recherche et l'innovation des organisations) amène plusieurs éclairages sur l'évolution du marché de la main-d'œuvre. On y constate que les TIC, Internet en tête, occupent une place prépondérante dans la vie des jeunes Québécois nés entre 1985 et 2000. Dans seulement cinq ans, ces membres de la génération C auront un pouvoir d'achat et d'influence important en tant que consommateurs et travailleurs. Ces citoyens en devenir seront également très impliqués dans le tissu social de demain.

Comment leurs attitudes et leurs comportements en lien avec les TIC influenceront-ils leurs attentes et leurs façons de faire? Quels seront les impacts de la montée de la génération C dans la société québécoise? C'est pour répondre à ces questions et démystifier certains préjugés associés aux jeunes, que le CEFRIO a entrepris une vaste étude sur leurs perceptions et leurs comportements comme internautes et utilisateurs de technologies. L'idée était de cerner ensuite comment ces perceptions et comportements se transposent et s'intègrent dans leur vie de citoyens, de travailleurs, de consommateurs et d'étudiants. Une chose semble claire, sur le plan de l'utilisation des TIC, voilà une génération différente qui s'annonce.

La montée d'une nouvelle génération portée sur l'utilisation du Net et des TIC représente un phénomène marquant, puisqu'elle forcera les organisations à changer certaines de leurs pratiques.

Puissance du nombre

Au Québec, les jeunes ne sont évidemment pas les seuls à utiliser les TIC, cependant la proportion des 12-24 ans qui en font un usage particulier est plus grande que le reste de la population. À cet égard, un rapport NETendances indique que 66% des adultes québécois avaient communiqué par courriel dans le mois précédent et 33% ont clavardé sur le Net, contre respectivement 85% et 74% chez les jeunes Québécois de 12 à 24 ans. Ces derniers sont encore plus nombreux ces jours-ci (92%) à utiliser les réseaux sociaux. «Un phénomène qui teinte leur mode de collaboration autant en société qu'en entreprise, observe Julia Gaudreau-Perron, chargée de projet au CEFRIO. Cela peut être difficile à comprendre pour les employeurs à première vue, mais à la longue, ces forums (Facebook, Linkedin, Twitter) peuvent devenir des moyens d'approcher les jeunes et de les satisfaire.»

En 2008, le CEFRIO a démarré le projet Génération C pour évaluer la validité d'une hypothèse selon laquelle l'utilisation massive que de nombreux jeunes font des TIC a un impact marqué sur la manière dont ceux-ci perçoivent le monde et s'y comportent. Les résultats de l'enquête Génération C et les discussions tenues en octobre 2009, à Québec, pendant le Colloque international Génération C, montrent que cette hypothèse est en partie fondée : la société québécoise est en train de s'enrichir de toute une génération de grands utilisateurs d'Internet et des TIC dont les attentes et les comportements diffèrent souvent de ceux qu'affichent les autres Québécois.

La montée d'une nouvelle génération portée sur l'utilisation du Net et des TIC représente un phénomène marquant, puisqu'elle forcera les organisations à changer certaines de leurs pratiques. «Un peu comme les bébés-boumeurs ont influencé la société à plusieurs niveaux antérieurement, la génération C profitera de la force du nombre pour amener de nouvelles façons de faire. Ce sera l'occasion de favoriser l'innovation, allègue Mme Gaudreau-Perron, tout en trouvant un juste équilibre avec les méthodes éprouvées.» Chiffres de l'Institut de la statistique du Québec à l'appui, le Québec comptait en 2008 1,3 million de jeunes de 12 à 24 ans. À titre comparatif, les boumeurs de 51 à 63 ans sont actuellement 1,4 million.

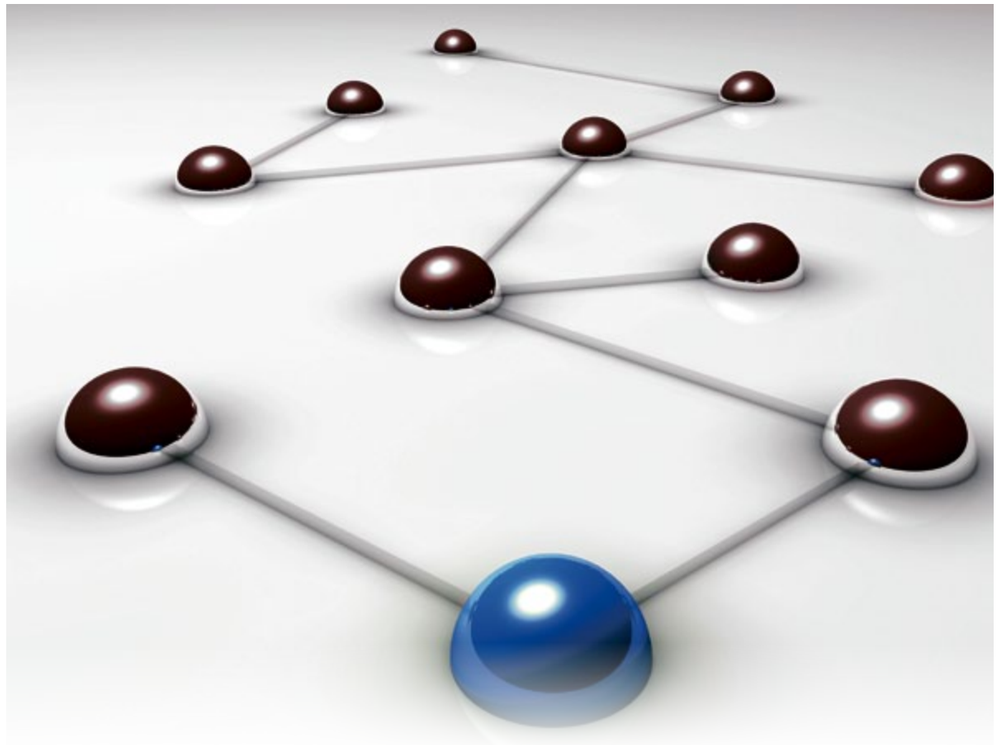

Les C au travail

Parmi les quatre fascicules de l'étude d'Emploi Québec observant la Génération C sous différents aspects, celui sur leur rapport au marché du travail se fait riche d'enseignement. Il est axé sur l'adaptation des pratiques organisationnelles en prévision de l'arrivée des nouveaux travailleurs qui pointent à l'horizon. D'après l'Institut de la statistique du Québec, en 2014, le Québec comptera plus de 1 million de jeunes de 20 à 29 ans (donc des «C» actuellement âgés de 15 à 24 ans) qui se trouveront sur le marché du travail ou sur le point d'y accéder. Les employeurs doivent dès lors préparer l'arrivée massive de travailleurs ayant grandi avec Internet et d'autres outils qui leur donnent une grande capacité de communication et de collaboration.

Les relations du travail sont appelées à évoluer avec l'arrivée de la Génération C née en même temps qu'Internet, estime Julia Gaudreau-Perron, chargée de projet au CEFRIO. (Photo CEFRIO)

Selon la chargée de projet au CEFRIO, Julia Gaudreau-Perron, «loin d'être perçues comme une menace, il faut accepter certaines remises en question des anciennes façons de faire afin de tirer avantage des TIC au bureau. Ainsi, plutôt que de craindre et interdire leur usage, il y aurait sans doute lieu de les intégrer et d'en encadrer la pratique. Particulièrement pour la gestion de notre identité numérique et les traces qu'on laisse dans le cyberespace. Le département des ressources humaines a un rôle à jouer en ce sens. Il faudra également assurer équité et équilibre dans le traitement des employés vétérans et recrues. Ce sera alors une belle opportunité de réviser les processus de travail en misant sur les compétences de chacun pour garder l'équipe soudée et stimulée par le dépassement.»

Pour plusieurs organisations, l'avenir suppose l'intégration et l'utilisation des TIC. Qu'on intervienne dans le domaine de la construction, de l'hôtellerie, de la vente au détail ou de tout autre secteur de l'économie, il faut désormais user d'Internet et des médias sociaux pour promouvoir ses produits et services. Or, pour une rare fois dans l'histoire du recrutement d'employés, les jeunes de la Génération C arrivent non seulement bien formés, mais avec une maîtrise des TIC supérieure à leurs collègues plus âgés. «De plus, renchérit Mme Gaudreau-Perron, ils aiment être mis à contribution dans l'évolution d'une entreprise et partager leurs connaissances. Cela les valorise d'arriver au sein d'un groupe et d'avoir quelque chose à montrer ou à partager. Il faut donc leur donner la chance de se faire valoir.»

> «Le défi des dirigeants consiste moins à dire aux jeunes comment faire leur travail qu'à leur donner les moyens de se démarquer, de faire une différence, d'œuvrer au sein d'un groupe qu'ils apprécient et d'avoir une vie sociale au travail, pas seulement le soir ou la fin de semaine», nous confie Lyne Bouchard, vice-rectrice à L'Université de Sherbrooke.

Choix de carrière des C

En contrepartie, on peut penser que les usages que les jeunes font des TIC modifient leur perception de la société dans laquelle ils vivent et, forcément, du marché du travail qui s'offre à eux. Comme le fait remarquer Tammy Erickson, une experte américaine en gestion des ressources humaines citée dans l'étude du CEFRIO: «les organisations devront s'ajuster pour différentes raisons. La principale, c'est que les recrues, qui seront de plus en plus difficiles à attirer et à fidéliser, trouvent les pratiques de gestion fondées sur le temps particulièrement archaïques et inefficaces.» Il faudra donc que les employeurs soient imaginatifs, car il n'y a pas que le salaire qui préoccupe les jeunes. Leur qualité de vie est primordiale et les loisirs y ont une grande place. Ils sont prêts à aligner les heures, mais apprécient qu'on compense l'effort par un vendredi ou un lundi de répit. Les patrons devront donc faire preuve de flexibilité dans la gestion du temps de travail. En fonction du domaine d'activité, ils auront également avantage à miser sur le télétravail et la vidéoconférence. Autant d'outils pratiques.

Le CEFRIO révèle justement dans son étude que lorsqu'on demande aux jeunes Québécois de 16 à 24 ans quels sont les trois principaux critères qui les guident dans la recherche d'un emploi, 51% parlent du degré de stabilité du poste qui leur est offert, 42% du salaire et 40% de la flexibilité affichée par l'employeur en ce qui a trait notamment aux horaires et au choix du lieu de travail. Environ un jeune sur trois (33%) considère l'ampleur des défis qu'il aurait à relever au travail ou les valeurs de l'employeur comme l'une des variables les plus susceptibles d'orienter sa décision, tandis que pour moins d'un sur quatre (24%), il est très important que l'ambiance de travail soit «cool». Pour ce qui est de la place que le futur employeur accorde au travail d'équipe ou aux technologies de pointe, respectivement 21 et 11% des C semblent beaucoup s'en préoccuper.

L'enquête Génération C du CEFRIO montre aussi que 37% des jeunes de 16 à 24 ans sont attirés par une carrière dans les secteurs publics et parapublics. Par ailleurs, 26% souhaiteraient œuvrer dans le secteur privé, 15% voudraient devenir travailleurs autonomes et 13% aimeraient lancer leur propre entreprise. Les données de l'étude révèlent aussi que les filles, les francophones, les résidents de l'Est-du-Québec et les petits utilisateurs d'Internet sont davantage attirés par le secteur public que les garçons, les non-francophones, les résidents de Montréal, de Québec, du Centre ou de l'Ouest du Québec, et les grands utilisateurs d'Internet. Les garçons sont plus nombreux que les filles à pencher vers une carrière dans le secteur privé et à envisager de devenir des entrepreneurs. Enfin, les grands utilisateurs d'Internet songent davantage à travailler dans le secteur privé. «Moi, j'aime que ça bouge; la fonction publique, ce n'est pas pour moi», a lancé un participant aux groupes de discussion du CEFRIO.

Être de son temps

Les employeurs qui se mettront au diapason des nouvelles tendances en matière de recrutement de personnel pourront certes se démarquer de la concurrence auprès des jeunes travailleurs. Il s'agit d'un aspect utile que doivent maîtriser les départements du marketing et des ressources humaines. «La meilleure publicité qui nous est faite, comme employeur, c'est nos employés qui la font, notamment lorsqu'ils visitent les réseaux sociaux et qu'ils parlent de nous. Et les jeunes s'identifient davantage à une organisation quand ils peuvent utiliser ces outils librement», a fait valoir Carl-Frédéric De Celles, président d'iXmédia au Colloque génération C.

Le mot de la fin pour bâtir une organisation qui fidélisera les «C» revient à Lyne Bouchard, vice-rectrice à l'Université de Sherbrooke et conférencière lors du Colloque génération C du CEFRIO: «Le défi des dirigeants consiste moins à dire aux jeunes comment faire leur travail qu'à leur donner les moyens de se démarquer, de faire une différence, d'œuvrer au sein d'un groupe qu'ils apprécient et d'avoir une vie sociale au travail, pas seulement le soir ou la fin de semaine. Par le passé, on se demandait quel mandat donner aux recrues pour les motiver. Maintenant, il faut les laisser choisir leurs collègues, leurs méthodes de travail, leurs horaires, le type de vie professionnelle qu'elles souhaitent avoir. C'est à cette condition que ces ressources seront heureuses, performantes et attachées à l'entreprise.» •

Les jeunes de 12 à 24 ans dans la population québécoise (2008)

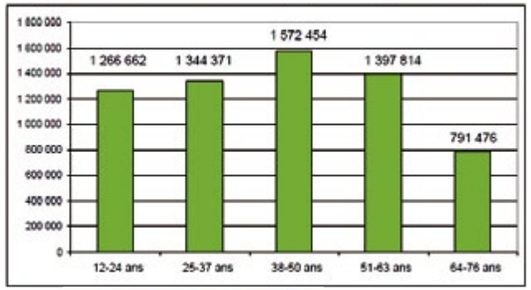

Source : Institut de la statistique du Québec.

DES OUTILS INDISPENSABLES
POUR VOS GRANDS TRAVAUX...

Pour information et inscription:
www.fsg.ulaval.ca/fcontinue

Réclamations sur contrats
8 février 2012 — 11e Journée d'étude sur les réclamations sur contrats - Québec
22 février 2012 — 11e Journée d'étude sur les réclamations sur contrats - Montréal

Gestion de projets
18 avril 2012 — Gestion de projets pour ingénieurs : outils et méthodologie

Transport Québec
31 janvier 2012 — Entretien des structures
7 février 2012 — Conception des ponceaux
14 février 2012 — Évaluation des structures de signalisation aérienne
27 février 2012 — Construction et réparation des structures
12 mars 2012 — Inspection des structures 2008
20 mars 2012 — Notions complémentaires pour l'inspection des ponts en acier
26 mars 2012 — Conception des structures
28 mars 2012 — Structures de signalisation – Inventaire, inspection et entretien
11 avril 2012 — Conception d'un système d'éclairage routier
18 avril 2012 — Évaluation de la capacité portante des ponts
20 avril 2012 — Évaluation de la capacité portante des ponts acier-bois

Thèmes variés
15 février 2012 — Formation ISO 14001
15 février 2012 — 2e journée d'étude sur l'efficacité énergétique
6 mars 2012 — Formation ISO 9001
19 mars 2012 — L'énergétique, génie et développement durable, discerner le réel de l'imaginaire
6 juin 2012 — Caractérisation des matériaux métalliques, la comparaison des techniques de laboratoire et des techniques In Situ

UNIVERSITÉ LAVAL
Faculté des sciences et de génie

4206814

TEREX
TEREX PR800
SCHWING AMERICA INC.
MIDLAND MIDLAND MACHINERY CO., INC.
ÉLARGISSEURS D'ACCOTEMENT
USINES D'ASPHALTE FROIDE
ELLIOTT EQUIPMENT COMPANY
SCHWING AMERICA INC.
Etnyre
DISTRIBUTEURS DE BITUME
GOMACO
PAVEUSES ET PROFILEUSES DE BÉTON
PETTIBONE UNIVERSAL
ÉQUIPEMENT DE CONCASSAGE
Johnson-Ross CORPORATION
USINES DE BÉTON
TEREX
PAVEUSES CEDARAPIDS
Parker
ÉQUIPEMENT DE CARRIÈRES MOBILE
LEFCO
LES ÉQUIPEMENTS LEFCO INC.
VENTE • LOCATION • PIÈCES & SERVICE
1795, rue Guillet, Laval QC H7L 5B1
514 389-8256 • 450 682-2783
Fax : 450 682-0463 • equip@lefco.qc.ca
www.lefco.qc.ca
4030423

Fiers de construire le Québec

Une mission à poursuivre

3. À PROPOS DU TRANSFERT D'EXPERTISE VERS LA RELÈVE

Rencontre avec Robert Lafond

On le sait, un des grands défis des prochaines années pour les entreprises partout en Occident consistera à savoir répondre efficacement à une inévitable pénurie de la main-d'œuvre. Tous les secteurs de l'économie seront touchés. Au Québec, cette pénurie représentera une véritable gageure pour les entreprises. Dans le domaine de la construction, l'enjeu sera de taille puisque la Commission de la construction du Québec a évalué à 14 000 la quantité annuelle de nouveaux travailleurs nécessaires à la bonne marche de cette industrie.

Par Jean Brindamour

«Toutes les sphères de la société souffriront d'une pénurie de main-d'œuvre. Le réservoir est limité. Et la clé de l'avenir est de savoir comment faire pour attirer la main-d'œuvre, comment la satisfaire et comment la fidéliser?», explique Robert Lafond, le président de Lafond +Associés, groupe conseil, groupe courtage (http://www.lafond.ca/). La première conséquence d'une pénurie est que le bassin de personnes dans lequel chaque employeur pourra puiser se réduira de plus en plus. «On ne peut plus compter, note Robert Lafond en souriant, sur la loi des grands nombres. Il ne faut pas rater son coup trop souvent. Comment attirer, satisfaire et fidéliser la main-d'œuvre?»

Robert Lafond, le président de Lafond +Associés, groupe conseil, groupe courtage

Cela ne se fait pas, selon M. Lafond, seulement à partir de politiques générales, de sondages ou d'enquêtes. «Pour la génération C (voir plus haut l'article sur ce sujet. NDLR), par exemple, continue-t-il, l'on a accès à des sondages qui nous informent sur leurs centres d'intérêt, qui offrent diverses informations sur leurs habitudes. C'est intéressant, mais il faut comprendre que l'évaluation, concrètement, doit être individuelle. Elle se fait dans un face à face et non à coups de statistiques.»

Et elle ne s'arrête pas au niveau de la formation de la personne: «On peut avoir des compétences techniques, mais manquer d'intérêt, souligne M. Lafond. À la fin, l'intérêt est ce qui est le plus important. Notre niveau d'intérêt, c'est notre potentiel.»

Savoir-faire et savoir être

Sur cette question des compétences, le président de Lafond + associés propose certaines distinctions: «La définition des compétences, c'est la somme des connaissances, explique Robert Lafond, cela comprend les connaissances générales de la personne au sujet de son travail et de ses responsabilités professionnelles, ainsi que ses habitudes de travail et les habiletés qu'elle a pu développer au fil des ans. Les connaissances, c'est quantitatif, c'est technique. Tandis qu'une habitude de travail, ce n'est pas uniquement technique. Une habitude de travail, c'est de prendre nos connaissances et de les mettre en application. Les gens qui ont de bonnes habitudes de travail deviennent normalement de plus en plus productifs. Lorsque je connais mon produit; lorsque j'ai des bonnes habitudes de travail, je deviens habile ou, comme on dit, compétent.

Tout cela constitue le savoir-faire. À ce savoir-faire s'ajoutent les attitudes, c'est-à-dire le savoir être. Ce savoir être inclut la connaissance de soi, la confiance en soi et celle envers nos collègues, la capacité de travailler en équipe, de respecter nos collègues, la hiérarchie et les règles de l'entreprise qui nous emploie.»

«Il y a deux types de compétences, ajoute-t-il, celles qui sont innées et celles qui sont acquises. Les compétences innées, c'est le talent des individus. Les connaissances, c'est quantitatif, ça se mesure. Alors que le talent, c'est qualitatif. Quand on veut procéder à un transfert de compétences, il faut être capable d'évaluer le talent de l'apprenant. Au fond, il faut savoir composer avec les compétences acquises et les compétences innées de la personne. Des gens ayant un talent plus limité peuvent réussir s'ils travaillent beaucoup et s'ils sont bien dirigés.»

Et il est nécessaire de bien les diriger non seulement pour eux, mais pour l'entreprise, puisque, on l'a vu, ce n'est pas l'emploi, mais l'employé qui deviendra une denrée rare. Le plus important, dans l'esprit de M. Lafond, ce ne sont pas les connaissances, ce n'est même pas le talent, ce sont les attitudes. Si une personne a la volonté de réussir, cela peut compenser pour certaines faiblesses sous d'autres aspects. «Une attitude positive, continue-t-il, c'est d'abord avoir de l'intérêt. Il y a des gens qui n'ont pas d'intérêt. Ils peuvent avoir toutes les connaissances imaginables, les compétences, etc. Mais ils n'ont pas d'intérêt. La première chose qu'on doit mesurer avant de transférer une compétence, c'est l'intérêt. C'est le niveau d'intérêt qui permet d'évaluer la durée de l'apprentissage. Si une personne est avide de compétences, elle apprend plus vite. Pour réussir à transférer des compétences, il faut maintenir l'intérêt de l'apprenant.» Plus l'intérêt est grand, plus l'apprentissage est rapide.

Coaching et mentorat

Évidemment, ces distinctions quant à l'apprenant ont des conséquences quant à la transmission. «La question est de savoir comment on va fragmenter concrètement ces notions-là au cours d'un processus pédagogique, commente Robert Lafond.» Du côté, de l'enseignant, M. Lafond propose de distinguer coaching et mentorat. «Le coach, précise-t-il, s'occupe des connaissances, des compétences, des habitudes, des habiletés, de ce que j'appelle le savoir faire, tandis que le mentor s'occupe de l'attitude, du savoir être. Ça peut être la même personne ou deux personnes différentes. On transfère des compétences en étant coach; on développe une attitude en étant mentor.»

> «Il y a un retour aux valeurs plus traditionnelles, juge Robert Lafond. Je parlerais même d'une grande réconciliation au niveau des valeurs fondamentales.»

Car on peut agir sur l'attitude de la personne, on peut stimuler son intérêt. Comment? «Par un projet adapté à l'individu, répond M. Lafond, par lequel, d'une part, on est capable de projeter aux yeux de l'apprenant les progrès à réaliser et, d'autre part, de lui montrer, au fur et à mesure du processus de transmission, les progrès qu'il a faits.»

Pour y parvenir, il faut d'abord établir une stratégie. «A priori, continue M. Lafond, ça prend un plan de transfert des compétences. Il faut définir comment on va le faire et en combien de temps. Lorsqu'on a un plan détaillé, on est en mesure de quantifier les progrès et de voir si l'intérêt se développe ou, du moins, se maintient.»

«Faire un plan de transfert des compétences, c'est assez facile, ajoute-t-il. Pour former, par exemple, un chef de projet, on énumère les principales responsabilités d'un chef de projet, ce que j'appelle les responsabilités-clés. Pour chacune de ces responsabilités, on vise un résultat quant à son apprentissage. Et on donne pour chacun de ces résultats visés, un indice de rendement. En somme, on profile la fonction. Et, après, on définit quelles compétences sont requises pour pouvoir occuper avec succès une telle fonction. Pour chacune des compétences requises, on met une échéance pour l'acquérir. Et le coach ou le mentor s'occupe de gérer les échéances. S'il les gère bien, l'intérêt est davantage stimulé.»

En effet, le succès est en lui-même une stimulation. Et M. Lafond renchérit en ajoutant qu'il faut trouver une façon de célébrer après que certaines grandes étapes d'apprentissage ont été franchies. «Concrètement, remarque-t-il, cette célébration peut consister en des formes d'accréditation ou de certification, par exemple, ou plus simplement en un repas dans un restaurant.»

On voit que tout ce processus implique, de la part surtout du mentor, un certain discernement psychologique qui, encore une fois, n'est pas donné à tout le monde. Ces sortes de capacités pédagogiques, on les obtient sur le terrain, par la pratique et l'expérience: «Mais on est condamné à réussir, insiste M. Lafond, à cause de la pénurie de main-d'œuvre.»

Une crise des valeurs ?

Et l'échec? S'il est certainement possible de diminuer considérablement le nombre d'échecs, on ne saurait, toutefois, entièrement les éradiquer. Aucun instructeur de hockey, aussi bon soit-il, ne peut compter un but à la place de son joueur. «L'échec, souligne avec insistance M. Lafond, ne vient jamais d'un défaut d'expertise de l'individu. Le manque d'expertise, ça se corrige. L'échec provient toujours d'un manque d'intérêt. Le désir de devenir associé, endosseur, cautionneur, avec toutes les responsabilités que cela comporte, est plutôt faible chez les jeunes. La fibre entrepreneuriale n'a pas été stimulée dans le monde occidental au cours des dernières décennies.»

Il y a aussi des facteurs psychologiques qui jouent. Les conditions de vie au cours des cinquante dernières années se sont radicalement améliorées: le niveau de la richesse, la santé, la scolarité. Le mieux être a un effet négatif sur le sens de l'effort. Ce phénomène, on le retrouve partout en Occident. À cela se joint le facteur principal, la baisse du taux de natalité qui est encore une fois une réalité occidentale.

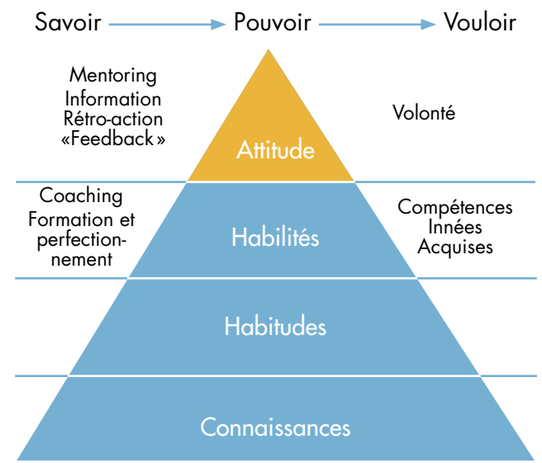

Au Québec s'ajoute une problématique particulière. «Chez nous, explique M. Lafond, on est dans notre première génération d'entrepreneurs. On est confronté pour la première fois au Québec, sans trop d'expertise, à une masse de transfert de compétences sans précédent d'une génération à une autre.» La difficulté ici vient de l'importance de cette masse et du fait que ce soit une première.

«La conjoncture occidentale et la conjoncture québécoise mises ensemble, cela crée, signale M. Lafond, un coefficient de difficulté plus élevé au Québec. Il faut aussi noter que nos francophones, surtout dans la région de Montréal, sont de plus en plus issus de cultures différentes, qui n'ont pas nécessairement notre tradition entrepreneuriale. Cela amène un obstacle supplémentaire.»

Robert Lafond ne croit pas qu'il y ait un vide de valeurs chez les jeunes. «Entre les personnes nées dans les années 1920, dans les années 1950, 1970 ou 1980, il y a plutôt un conflit de valeurs.» Mais il y a une évolution qui se fait, selon l'homme d'affaires: «Il y a un retour aux valeurs plus traditionnelles, juge-t-il. Je parlerais même d'une grande réconciliation au niveau des valeurs fondamentales. J'ai dîné récemment avec une jeune dame, qui fait carrière et qui a quatre enfants. De plus en plus, j'observe autour de moi des familles de trois enfants ou plus.» En définitive, la qualité de la main-d'œuvre et de la nouvelle génération d'entrepreneurs dépendra de qualités proprement morales: honnêteté, intégrité, sens de l'effort et de l'honneur, souci du bien commun. •

LE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

HQ se tourne vers l'avenir

Produire de l'électricité ne suffit pas. Il faut pouvoir la transporter du lieu de production jusqu'à l'utilisateur. Nous avons discuté de ce volet essentiel dans le développement hydroélectrique avec Monsieur Serge Tremblay, Directeur principal, Projets de transport et de construction chez Hydro-Québec, Équipement et Services partagés.

Par Jean Brindamour

Un carnet de commandes en hausse

«Notre travail, explique Serge Tremblay, est de concevoir et de procéder à la mise en œuvre des projets de réfection et d'aménagements d'équipements de transport d'électricité adaptés aux besoins de notre client, Hydro-Québec TransÉnergie, la division qui exploite et assure la planification du réseau de transport au Québec.» Le transport d'électricité ne se limite pas à des aspects techniques, rappelle M.Tremblay: «Il faut être à l'avant-garde en matière d'intégration sociale, d'environnement et de technologie dans ce secteur économique hautement stratégique et concurrentiel et savoir concilier l'intégration sociale, l'acceptabilité environnementale et la faisabilité technique de nos projets.»

«Nous comptons, ajoute M. Tremblay, plus de 500 personnes qui œuvrent chaque année à près de 1000 mandats à travers le Québec. Nos équipes sont responsables des études, des autorisations et de la construction de centaines de projets de transport. Et nos gestionnaires de projets peuvent compter sur des regroupements de spécialistes à l'interne.»

Le besoin en transport d'électricité ne faiblit pas, constate-t-il: «Le carnet de commande en transport est en hausse constante depuis quelques années. Cette tendance se maintiendra si l'on considère les besoins de croissance et de pérennité du réseau de transport à l'échelle du Québec.»

Conditions à respecter

«Chaque projet d'envergure doit répondre à trois conditions, indique Serge Tremblay, l'acceptabilité environnementale, la faisabilité technique et économique selon les conditions du marché, l'accueil favorable par les communautés concernées. Il faut noter l'importance croissante de la dimension sociale des projets.»

Le souci environnemental n'est pas nouveau à Hydro-Québec, même s'il n'a cessé de prendre de l'ampleur. À cet aspect s'est ajoutée l'importance primordiale donnée à l'accueil des communautés: «Hydro-Québec, rappelle M. Tremblay, a créé la fonction Environnement avec l'embauche de ses premiers spécialistes dans les années 1970. Dans les années 1980, un projet acceptable était un projet qui tenait compte de la protection de l'environnement. Depuis les années 1990, un projet doit aussi être accueilli favorablement dans son milieu d'accueil. Dès le démarrage d'un projet, nous devons étudier le milieu d'accueil et trouver des façons optimales de l'adapter aux préoccupations des publics concernés. La qualité de cette réflexion a des impacts directs sur la variante définitive des projets, sur l'obtention des permis et autorisations ainsi que sur nos échéanciers.»

Monsieur Serge Tremblay, Directeur principal, Projets de transport et de construction chez Hydro-Québec, Équipement et Services partagés

Étapes à suivre

Plusieurs étapes sont exigées avant d'en arriver à concrétiser un projet de transport d'électricité: «Premièrement, souligne M. Tremblay, les projets d'envergure sont soumis à une évaluation environnementale. Ainsi, selon la nature et le niveau de tension en cause, nous effectuons une panoplie d'études techniques et environnementales ainsi que des communications publiques. Plusieurs intervenants actifs dans plusieurs ministères vérifient les études transmises. Notre but est de concevoir et de construire des projets dits "de moindre impact" sur le plan environnemental. Concrètement, cela signifie que nos équipes de projets doivent bien connaître le milieu dans lequel s'insère une nouvelle installation et rencontrer les intervenants concernés, tels que les gestionnaires du territoire, les groupes du milieu, les propriétaires et les citoyens».

«En comprenant les valeurs importantes pour les gens, poursuit M. Tremblay, nos spécialistes recherchent les solutions les plus adaptées. Bien que les installations soient toutes de nature semblable, chaque milieu est différent. C'est ce qui constitue le défi quotidien de nos équipes. De fait, ce qui importe dans un territoire densément occupé est différent de ce qui importe dans un milieu où les retombées économiques sont fortement valorisées. Les gens préfèrent-ils principalement préserver le paysage, favoriser les achats locaux ou regrouper les infrastructures? Les échanges, qui ont lieu pendant la conception même du projet, permettent à Hydro-Québec de définir une variante de moindre impact aux points de vues social et environnemental. Par conséquent, la participation du public est encouragée et nécessaire.

Sur les projets en cours

Parmi les projets en cours, le raccordement du complexe de La Romaine au réseau de transport est de loin le plus important: «En termes d'envergure, remarque Serge Tremblay, ce raccordement est d'une ampleur exceptionnelle: rares sont les projets de près de 500 km de ligne à haute tension dans le monde. Or, c'est ce que nous avons commencé à construire en collaboration avec les gens de la Côte-Nord pour raccorder un complexe qui comprendra ultimement quatre centrales totalisant 1550 MW. Cela dit, nous menons plusieurs projets de nouveaux postes pour assurer la pérennité et la croissance du réseau de transport dans la région de Québec. Même chose dans la région de Montréal: il faut remplacer certains équipements avant la fin de leur vie utile et nous devons étudier de nouvelles installations à la demande d'Hydro-Québec TransÉnergie, qui assure le développement du réseau de transport pour les décennies à venir. D'autres projets démarrent dans les Laurentides, au Saguenay, en Mauricie, en Estrie, dans la Matapédia… S'il y a un point en commun, c'est que ça bouge dans toutes les régions du Québec. Et c'est une bonne nouvelle, conclut M. Tremblay, car ces projets sont développés avec les gens et pour les gens.•

Pour en savoir davantage sur les projets d'Hydro-Québec: www.hydroquebec.com/projets/index.html.

Pour des informations sur les appels d'offres: www.hydroquebec.com/soumissionnez/planif.html

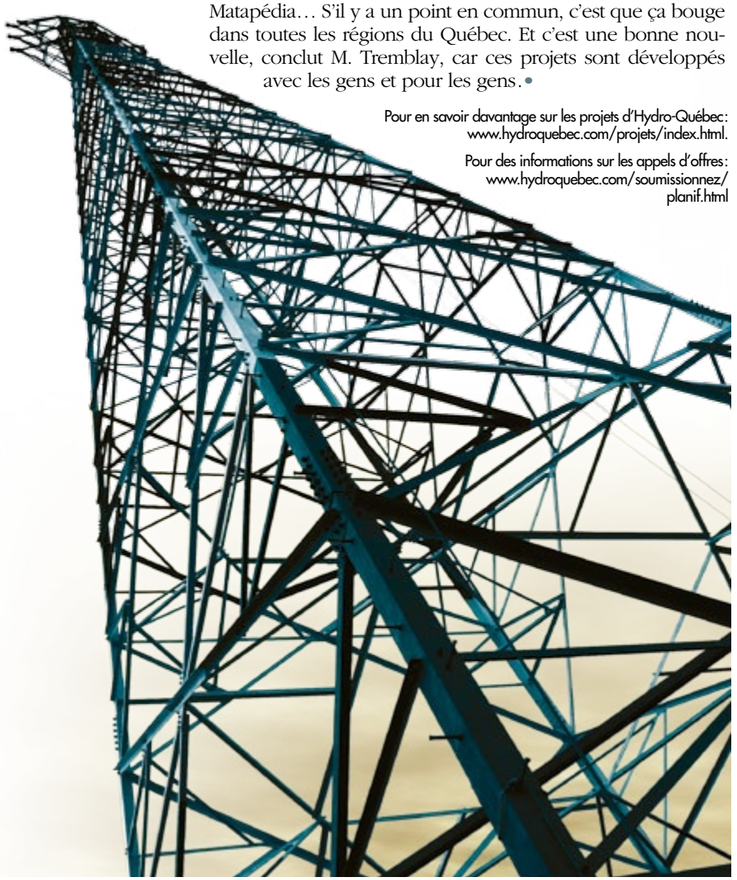

35 ANS

JEAN LECLERC EXCAVATION

NOS **SERVICES**

1 Béton moulé (coffrage coulissant)
2 Enfouissement d'utilités publiques
3 Planage-micro planage-stabilisation
4 Pulvérisation et stabilisation
5 Recyclage, concassage et tamisage
6 Location d'équipements spécialisés
7 Bandes rugueuses

Entrepreneur général
435, rue Fichet, Beauport, Québec QC G1C 6Y2
T : 418 663-3698 F : 418 663-7101 Courriel : jle@jle-inc.com
www.jle-inc.com

4029362

ICC TECHNOLOGIES

NOS LOGICIELS
LE CHOIX DES MEMBRES DE L'ACRGTQ

G.T.S. · GIROUX & LESSARD · ALLEN · LOISELLE · ARNO
Les entreprises Claude Chagnon inc. · Les entreprises MICHAUDVILLE inc. · BAILLARGEON · CRT HAMEL · CRT Construction · AECON · BAUVAL

ACIER AGF • LES ACIERS ORFORD • ASPHALTE, BÉTON, CARRIÈRES RIVE-NORD • BAUVAL • BÉTONNIÈRE LA TUQUE LES BÉTONS DU COTEAU • BOREA CONSTRUCTION • CAP EXCAVATION • CARRIÈRE UNION • LES CARRIÈRES BOB-SON • LES CARRIÈRES DE SAINT-DOMINIQUE • ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL • CLAVEAU ET FILS • COFFRAGE ALLIANCE CONSTRUCTION ARNO • CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF • CONSTRUCTION GELY • CONSTRUCTION LFG CONSTRUCTION SOTER • CONSTRUCTION ST-ARNAUD • CONSTRUCTION VAL-D'OR • LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE • CONSTRUCTIONS PROCO • CRT CONSTRUCTION • DENIS LAVOIE & FILS • DONCAR CONSTRUCTION ENTREPRISE CONSTRUCTION GASTON MORIN • LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON • LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC • LES ENTREPRISES D'ÉMONDAGE L.D.L. • LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE • LES ENTREPRISES P.E.B. • LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL • ÉQUIPEMENTS NORDIQUES • EXCAVATION DE CHICOUTIMI • EXCAVATION LOISELLE & FRÈRES • EXCAVATIONS A. SAVARD • LES EXCAVATIONS SUPER • LES EXCAVATIONS VESPO • FORACTION • GABRIEL AUBÉ • GIROUX & LESSARD LIMITÉE • LES GRANDS TRAVAUX SOTER GROUPE AECON QUÉBEC • GROUPE AXOR • HANSON TUYAUX ET PREFABRIQUÉS QUÉBEC • HENRI LABBÉ & FILS JANIN ATLAS • JEAN FOURNIER • LAURIN LAURIN • LES LIGNES ROMARC • LOCATION A.L.R. • MBN CONSTRUCTION P. BAILLARGEON • LES PAVAGES CHENAIL • PAVAGES DES MONTS • LES PAVAGES DORVAL • PAVAGES MASKA RÉNALD CÔTÉ 2007 • ROXBORO EXCAVATION • TÉLÉCON

ICC Technologies fier membre de Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec ACRGTQ

IL NE MANQUE QUE VOUS !

1 800 267.7220 • www.icctechnologies.com • Info@Icc.qc.ca

4150183

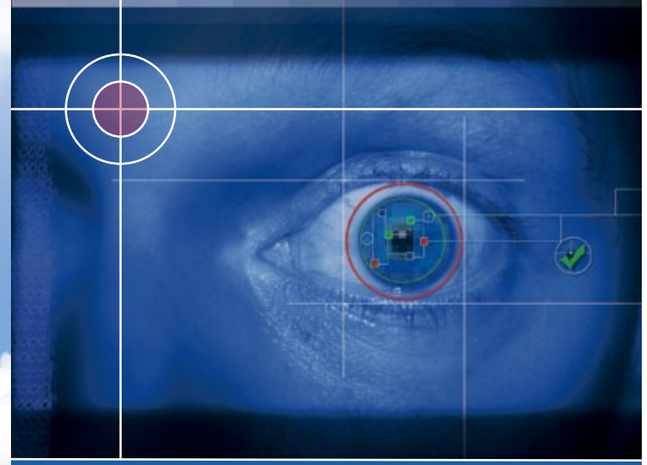

CONTRATS PUBLICS EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Les actions concertées contre la collusion et la corruption

Sous-ministre adjointe à la Direction générale des services à la gestion et de la surveillance des marchés, Josée Dupont détaille, pour les lecteurs de ConstAs, les mesures prises dans la foulée du rapport de l'Unité anti-collusion.

Par Stéphan Rosa

Faisant suite aux recommandations de l'Unité anti-collusion (UAC), «nous présentons des mesures énergiques pour redresser la situation et, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, renforcer le cadre de gestion des contrats publics», a mentionné le ministre des Transports Pierre Moreau le 20 octobre dernier lors de l'annonce de cette série de nouvelles mesures.

«Définie conjointement par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) sous le titre "Actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption", cette série de nouvelles mesures s'ajoute à celles déjà mises en œuvre à la suite de divers rapports», explique Josée Dupont. «Il y a eu la commission Johnson après l'effondrement du viaduc de la Concorde. Puis, en 2009, le rapport du Vérificateur général sur la gestion des contrats à risques, qui conseillait de resserrer les règles d'attribution et de gestion des contrats. La création de UAC en février 2010 sous la direction de Jacques Duchesneau s'inscrivait d'ailleurs dans la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Quatre axes d'intervention

«Parmi les 39 actions répertoriées, certaines sont propres au ministère des Transports, certaines sont propres au Secrétariat du conseil du trésor, et certaines sont conjointes.» Elles se définissent selon quatre axes d'intervention sur lesquels le gouvernement compte optimiser ses façons de faire.

Axe 1 / Un meilleur contrôle des coûts et de la qualité, et une plus grande imputabilité du secteur privé.
Il s'agit notamment de modifications législatives visant à sanctionner les entreprises réclamant indûment des sommes supplémentaires dans le cadre d'un contrat public et d'un rehaussement de l'imputabilité des firmes de génie-conseil et des entrepreneurs du secteur privé. Les ministères élaboreront un cadre de gestion pour les projets d'infrastructures, en plus de créer des bureaux de projets responsables de la mise en œuvre de tous ces projets.

Axe 2 / L'affirmation d'un leadership en matière d'expertise.
Ces actions outilleront le MTQ par l'ajout de 970 postes sur un horizon de 5 ans au MTQ, en plus de l'exempter de

En route vers le Nord

Épargnez temps et argent. De par ses produits innovateurs, ses capacités d'ingénierie interne et son expertise considérable sur les chantiers, AIL est votre partenaire de choix pour obtenir des solutions d'infrastructures minières efficaces.

- Portails d'entrée de mine et couverts de convoyeur
- Traverses pour routes et voies ferrées
- Murs de tête et murs en aile
- Ponts modulaires en acier et culées
- Tunnels pour pile de stockage et d'évacuation
- Systèmes de drainage, de ventilation et de corridor utilitaire
- Murs, rampes et murs de soutènement pour concasseur

1-877-245-7473

4020393

Le transport intelligent

ABS

Défie la gravité.

Tandis qu'une benne basculante traditionnelle peut se renverser lorsqu'elle est levée, les semi-remorques à convoyeur ABS sont conçues pour ne jamais se renverser. En effet, aucune de nos remorques ne s'est renversée en quinze ans d'opération. Les bénéfices pour tous nos clients sont évidents :

- Éliminer le risque d'accidents et blessures
- Prévenir les dommages matériels et les coûts de réparation
- Éviter la perte de revenus
- Conserver votre bonne réputation

Allez de l'avant

Osez le changement

Contactez-nous maintenant

www.abs-remorques.qc.ca

Tél. : 819 879-6216

4083096

la règle de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et de l'actuel gel de recrutement de la fonction publique. Cela pourra se concrétiser, par exemple, par l'embauche accélérée d'ingénieurs et techniciens des travaux publics et la reconnaissance de l'expérience et de la scolarité des candidats. Ces ajouts d'effectifs et la création d'un service spécialisé en structures à Montréal et d'un bureau des projets stratégiques permettront notamment de reprendre à l'interne certaines activités devant actuellement être confiées à des firmes de génie-conseil et de mieux en mieux encadrer et vérifier les travaux réalisés par ces firmes.

Axe 3 / De nouvelles initiatives pour prévenir et détecter la collusion, et protéger l'intégrité des contrats publics.
La Direction des enquêtes et de l'analyse de marché au MTQ sera renforcée, les employés du MTQ suivront des formations sur la détection des situations de collusion, un comité conjoint UPAC-MTQ sera formé, l'éthique sera remise à l'avant-plan notamment par de la sensibilisation et des lettres d'engagements, etc.

Axe 4 / Le renforcement du cadre de gestion contractuelle.
Le gouvernement se donnera l'obligation de désigner un responsable de l'application des règles contractuelles dans tous les ministères et organismes. De plus, on y encadrera plus rigoureusement les autorisations de sommes supplémentaires pour la réalisation des contrats publics. Enfin, le rendement des fournisseurs actuels et récents fera l'objet d'évaluations systématiques.

«Ces nouvelles mesures renforceront la capacité interne de nos organisations et leur permettront de resserrer la gestion des contrats publics. Elles favoriseront le développement de l'expertise gouvernementale, et préviendront toute atteinte à l'intégrité des contrats publics», avait d'ailleurs déclaré Michelle Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, le 20 octobre dernier.

Outiller les ministères en amont des procédures

«Meilleur contrôle des coûts et de la qualité des travaux, augmentation de la proportion des travaux réalisés par des ressources internes, surveillance des marchés, renforcement des règles et transparence accrue dans l'attribution de contrats, sont là des actions qui illustrent assez bien cette nouvelle approche des contrats publics», signale Mme Dupont

«En matière contractuelle, l'ensemble des ministères est déjà régi par la Loi sur les contrats des organismes publics. En mettant en place des mesures supplémentaires selon quatre axes d'intervention, le gouvernement renforce sa capacité et optimise ses façons de faire», précise la sous-ministre adjointe en concluant : «Certaines actions sont déjà en place. Nous visons l'horizon des cinq prochaines années pour que la mise en œuvre de toutes ces mesures soit complétée.»

«Avec ces actions concertées, nous entendons implanter un véritable changement de culture au sein du ministère des Transports, et de tous les ministères et organismes du gouvernement. C'est dans un souci de rigueur et de transparence que nous sommes déterminés à agir afin de renforcer la capacité de nos organisations et d'assurer un meilleur usage des fonds publics», ont conclu les ministres Michelle Courchesne et Pierre Moreau lors de la conférence de presse du 20 octobre dernier sur le sujet. •

«En matière contractuelle, l'ensemble des ministères est déjà régi par la Loi sur les contrats des organismes publics. En mettant en place des mesures supplémentaires selon quatre axes d'intervention, le gouvernement renforce sa capacité et optimise ses façons de faire», précise la sous-ministre adjointe.

Partenaire fiable depuis plus de 100 ans

AECON

Bâtissons ce qui compte

Joignez-vous à notre équipe

À titre de plus grande société ouverte au Canada dans le domaine de la construction et de l'aménagement d'infrastructures, l'expertise d'Aecon couvre l'ensemble des services, notamment la conception et la construction, le financement, l'exploitation, l'approvisionnement et la gestion de projet.

Tél : 514.352.0100 | www.aecon.com

Licence RBQ: 8357-1695-57

EMPLOYEURS DE CHOIX AU CANADA 2012

4114735

APPROCHE, COORDINATION ET PROMOTION DU NORD

Rencontre avec Robert Sauvé, sous-ministre au MRNF

Qu'il s'agisse du secteur du transport (réseaux routier et ferroviaire, ports et aéroports), de l'énergie (hydroélectricité, éoliennes, etc.) ou des télécommunications (Internet haute vitesse, téléphonie cellulaire, etc.), de nouvelles infrastructures, ainsi que des travaux d'entretien et de réfection pour celles qui sont vieillissantes, seront nécessaires pour la mise en œuvre du Plan Nord. Pour discuter des nombreux enjeux qui entourent ce grand projet, ConstAs a rencontré le sous-ministre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), M. Robert Sauvé.

Par Jean Brindamour

M. Robert Sauvé, sous-ministre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

Une approche intégrée

D'entrée de jeu, M. Sauvé insiste pour présenter le Plan Nord comme un tout. «L'originalité du Plan Nord, son trait distinctif, souligne-t-il, c'est qu'il met de l'avant une approche intégrée, c'est-à-dire comportant les dimensions économiques, sociales, culturelles, mais aussi la dimension environnementale puisqu'il s'agit d'un projet de développement durable où l'on vise à diminuer au maximum l'empreinte sur l'environnement, particulièrement dans le cadre de la mise en place des infrastructures. Il ne faut pas isoler les questions. Les aspects énergétique, minier, forestier, faunique, touristique, bioalimentaire sont tous connectés. La question des infrastructures s'intègre à ce tout. C'est pourquoi il est important de présenter le Plan Nord comme un ensemble, même si on peut mettre l'accent sur un angle particulier, comme par exemple celui du génie civil et voirie.»

Quant à l'importance du génie civil et voirie pour le Plan Nord dans son ensemble, M. le sous-ministre note qu'il serait difficile à ce stade-ci de donner des chiffres précis, mais que son importance ne fait aucun doute : «En effet, explique-t-il, n'oublions pas que l'un des grands enjeux du Plan Nord est celui de l'accessibilité. Pour mettre en valeur les ressources sur ce territoire, cela prendra des accès, des accès routiers, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires. Il en existe déjà (pour lesquels, dans certains cas, seront exigés des travaux de réfection), mais il sera nécessaire d'en développer d'autres. Beaucoup de ces infrastructures seront à caractère privé, les accès routiers aux mines par exemple. D'autres, seront publics, comme aujourd'hui la route 389 sur la Basse Côte Nord. D'autres enfin pourraient avoir un caractère mixte. Je pense au secteur ferroviaire, par exemple, où il pourrait y avoir des possibilités de PPP.

«L'objectif du gouvernement du Québec, continue M. Sauvé, est de coordonner l'installation des infrastructures en s'assurant que le bien public soit toujours respecté lorsqu'il y a lieu.» L'État ne veut pas se substituer aux entreprises minières ou forestières, dans la construction et l'entretien des infrastructures qui leurs sont requises, le rôle de l'État se limitant aux infrastructures à caractère public.

> «N'oublions pas que l'un des grands enjeux du Plan Nord est celui de l'accessibilité. Pour mettre en valeur les ressources sur ce territoire, cela prendra des accès, des accès routiers, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires», nous rappelle le sous-ministre.

Le maître d'œuvre : la Société du Plan Nord

C'est la Société du Plan Nord à laquelle incombera la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de cette vision globale et intégrée des différents modes de transport et moyens de communication. « La Société du Plan Nord, indique le sous-ministre, sera une société d'État au même titre que les autres sociétés d'État. Le projet de loi a été déposé en juin dernier. Il est à présent à l'étude en commission parlementaire.»

Plusieurs espéraient que le projet de loi pour la création de la Société du Plan Nord soit adopté avant la fin de la session, mais, dans les faits, il faudra fort probablement attendre en 2012. « Mais une fois le projet de loi adopté les choses pourront se passer assez rapidement, soutient le sous-ministre : il s'agira de nommer un PDG, de créer un conseil d'administration, de rédiger une constitution, etc. »

Et en attendant ? « C'est le MRNF qui est responsable de la coordination du Plan Nord et qui assure le suivi des travaux de la Table des partenaires qui est à la base de l'élaboration du Plan Nord », signale Robert Sauvé.

Réactions suédoises et américaines.

Le ministre et le sous-ministre du MRNF ont rencontré le ministre suédois des Affaires rurales, M. Eskil Erlandsson, lors de son passage à Québec les 28 et 29 octobre. Ils ont pu échanger sur le Plan Nord. Le ministre suédois a été impressionné par l'envergure du projet, mais ce qui l'a surtout frappé, ce fut l'approche intégrée que ce projet privilégie. Il y a beaucoup de similarités entre le Québec et la Suède en ce qui a trait à leurs régions nordiques : la présence d'une population autochtone, un climat analogue et une industrie forestière très présente : «En Suède toutefois, indique M. le sous-ministre, l'utilisation de la biomasse est exemplaire et matière à inspirer le Québec.»

Robert Sauvé s'est aussi rendu à Washington les 11 et 12 octobre 2011 pour promouvoir le Plan Nord et il a pu rencontrer des représentants de l'Administration fédérale américaine au sein du bureau du vice-président Joe Biden, du Département d'État et du Département de l'Énergie, des partenaires et des investisseurs potentiels, des experts de think tanks, des leaders d'opinion, ainsi que la présidente de la National Hydropower Association. On lui a également offert

TUVICO

FORTIER 2000 LTÉE
ISO 9001 : 2000

Vos partenaires en matière de produits de béton préfabriqué

4620, boul. Talbot
Laterrière (Québec) G0V 1K0
Tél.: 418 696-0696
Téléc.: 418 696-0954

Membre du Le Groupe Riverin inc.

146, rue Commerciale
Saint-Henri-de-Lévis (Québec) G0R 3E0
Tél.: 418 882-2205
Téléc.: 418 882-2067

4053866

GaéVan Aménagements de véhicules commerciaux

Chez Gaévan, que vous possédiez un véhicule ou une flotte de véhicules commerciaux, nous pouvons créer des aménagements répondant à vos spécifications ou encore transférer vos aménagements actuels dans de nouveaux véhicules.

Gaévan offre les programmes de remises sur aménagements commerciaux* de Ford Canada, GM Canada & Nissan NV. Il est aussi un aménageur/modificateur autorisé auprès de ces manufacturiers.

Gaévan est un modificateur autorisé Transport Canada (U-38) et un partenaire officiel de l'APCHQ.

*Voir en succursale pour l'application des différents programmes.

GaéVan HINO Québec

Chez Gaévan Hino Québec, nous sommes les experts en véhicules commerciaux! Nous offrons une gamme de produits et services comprenant notamment la vente de tous les types de véhicules pour tous les types d'usages!

Vente de véhicules commerciaux | Pièces & service mécanique

CHEZ GAÉVAN & GAÉVAN HINO QUÉBEC NOUS SOMMES PRÊTS POUR LE PLAN NORD

625, rue de l'Argon, Québec (Québec), G2N 2G7 - Sortie 155 de l'autoroute 73 nord
Tél. : 418.841.2001 - Fax : 418.841.2005 - S.F.: 1.866.560.2001 - www.gaevan.com

4215475

une tribune lors de la 3rd North American Strategic Infrastructure Leadership Forum, qui avait lieu dans la capitale américaine, pour présenter les grandes lignes du Plan Nord devant un public composé de plus de 150 représentants de sociétés de génie-conseil, d'entreprises en infrastructures, de sociétés d'investissement et des différents paliers de gouvernement.

«Au plan économique, le monde des affaires est intéressé, a pu constater le sous-ministre. Nous avons aussi rencontré plusieurs firmes, entreprises et investisseurs potentiels sur une base bilatérale, parmi lesquels un grand nombre sont désireux d'offrir leurs services ou d'investir dans des projets d'infrastructures de type PPP ou autres. Du côté des représentants de l'administration Obama, la possibilité d'avoir accès à une énergie renouvelable comme l'hydroélectricité suscite de l'intérêt. Ils sont aussi curieux d'en savoir plus au sujet des terres rares » [l'on sait que les terres rares sont un groupe de métaux particulièrement utilisés dans la haute technologie]. «Mais ce qui fascine encore une fois les décideurs, conclut M. le sous-ministre, c'est l'approche planifiée, coordonnée et intégrée que nous proposons.»

« C'est le MRNF qui est responsable de la coordination du Plan Nord et qui assure le suivi des travaux de la Table des partenaires qui est à la base de l'élaboration du Plan Nord », signale Robert Sauvé.

Traffic Tech Inc.

- Transport asphalte, bunker, émulsion et produit chimique en citerne.
- Transport dimensionnel (machinerie) directement aux chantiers.
- Transport vrac tel que sable, agrégats, asphalte en granule et concentré de minerais de tout genre.
- Transport flat bed de tout genre.

Nous couvrons le **Canada** et les **États-Unis** incluant le **Labrador** et **Terre-Neuve**.

De plus veuillez noter que nous sommes courtier international en transport donc pour toutes vos importations et/ou exportations.

Sans Frais 1.866.390.4307
Contact : Mario Frank Roy • Courriel : froy@traffictech.com

GRATUITS
SERVICES POUR LE TIER 4

KOMATSU CARE™

Le nouveau programme d'entretien gratuit Komatsu CARE, qui vise à réduire vos coûts de propriété ainsi qu'à augmenter votre rentabilité, accompagne tous les modèles de moteur Komatsu Tier 4 Interim. Ce programme offre des services d'entretien à intervalles déterminés par le fabricant sur les machines dotées de ce moteur pendant les trois premières années ou 2 000 heures d'utilisation, selon la première échéance. Ce service comprend aussi deux remplacements de filtre à particules diesel de Komatsu (KDPF). Veuillez communiquer avec votre distributeur Komatsu pour plus de détails.

Encore une fois, Komatsu fait figure de chef de file. Aucun autre fabricant d'équipement de construction n'offre un programme d'entretien gratuit aussi complet.

Vous n'en attendiez pas moins de Komatsu – les experts du service.

KOMATSU®

www.komatsuamerica.com

4057535

Droit

*Par Sébastien Laprise**

Le Plan Nord
Opportunités et contraintes

Saisir les occasions d'affaires dans le Plan Nord : une route parsemée d'embûches? Encore au moment d'écrire ces lignes, tout n'est pas complètement ficelé pour la mise en œuvre de ce plan audacieux. La Société du Plan Nord, un acteur clé dans le choix des priorités en infrastructure, n'est toujours pas constituée et le projet du Plan Nord ne rencontre pas l'adhésion de toutes les forces politiques en présence. Au fil des mois qui passent, les règles se précisent et se complexifient aussi. «Foncez», diront certains, mais il s'agit là d'une décision qui comporte son lot de risques.

Seuls ceux qui sauront identifier ces risques et prendre les précautions qui s'imposent, sauront tirer leur épingle du jeu. D'emblée, les particularités des appels d'offres lancés dans le contexte du Plan Nord doivent être considérées. Elles mettent bien en exergue la réalité à laquelle ces projets sont confrontés. Le cas de la prolongation de la route 167 vers les Monts Otish et la contestation qu'il a soulevé relativement au droit des entreprises appartenant à des intérêts d'origines autochtones d'obtenir les contrats d'infrastructures sans appel d'offres, illustrent qu'un projet dans le Nord du Québec ne comporte pas les mêmes difficultés qu'au Sud du 49e parallèle.

Une situation particulière

Ces particularités se traduiront de diverses autres façons. L'hébergement sur le site visé, la participation d'entreprises privées dans le financement du projet et leurs exigences techniques liées à la structure des ouvrages routiers, l'obligation pour l'entrepreneur de favoriser les retombées économiques locales et l'intégration de main-d'œuvre d'origines autochtones en application des ententes conclues par les donneurs d'ordres avec les communautés en présence, en sont quelques exemples.

Sur le plan technique, un seul coup d'œil à la carte de ce territoire permet de constater l'absence d'un réseau interconnecté de routes ou d'infrastructures ferroviaires, et ce, malgré la présence de plusieurs communautés sur le territoire. S'il existe environ 51 000 km de chemins forestiers et quelques centaines de kilomètres de routes officielles, la réfection et l'intégration en réseau de ces routes présenteront un défi important.

Les défis techniques résultant des distances, du climat, de l'accès à la main-d'œuvre et aux ressources commanderont également une plus grande planification notamment quant au mode de transport et à l'entreposage de l'équipement, des matériaux et des carburants.

> Les défis techniques résultant des distances, du climat, de l'accès à la main-d'œuvre et aux ressources commanderont également une plus grande planification.

Des exigences accrues

Par ailleurs, les entreprises devront composer avec les règles en matière d'environnement propres aux projets se déroulant au Nord du 55e parallèle, de relations du travail et de santé et sécurité propres à la réalité géographique et climatique de cette portion du territoire du Québec. Sur le plan de la gouvernance et de la gestion des projets, les entreprises devront composer avec des juridictions multiples (municipale, régionale, provinciale et fédérale).

Impact social et politique

Enfin et par-dessus tout, les communautés autochtones doivent être des alliées dans la réalisation du projet. Tout ne sera pas réglé par le donneur d'ordres et il appartiendra assurément aux entreprises retenues de connaître les communautés impactées par les travaux, leurs droits, leurs revendications et leur réalité politique et sociale. L'objectif premier de ces démarches préalables doit viser à établir de saines relations avec les instances gouvernementales autochtones. Ces dimensions humaines sont bien plus que des vœux visant à assurer le bon déroulement du projet, mais le continuum des obligations du gouvernement pour lequel les travaux sont exécutés, en tout ou en partie.

Nul doute que tous ces défis peuvent être relevés, mais il faudra bien s'outiller pour y arriver. •

* Sébastien Laprise est associé chez Langlois Kronström Desjardins.

MONTREAL TRACTEUR INC.
21601, Clark Graham
Baie D`Urfe, Qc, H9X 3T5
montrealtractor.com
Sans Frais:
1-800-361-2282
VENTE D'ÉQUIPEMENTS LOURDS (NEUFS/USAGÉS), PIÈCES, COMPOSANTES ET SERVICE
LOCATION TOUJOURS DISPONIBLE POUR LA SAISON HIVERNALE!
ROADTEC
Tous les produits Roadtec sont durables, fiables et solides!
Le véhicule transfert de materiaux SB2500D est toujours le choix #1 pour les entrepreneurs routiers au Québec.
Nouveau balai FB-85
Balai mécanique
Capacité d'essieu 6 300kg
(2 fois plus que la compétition)
AS PARTS
Pièces de qualité Américaines OEMplus™ pour finiseurs!
Toutes marques confondues!
PARTS
Kawasaki
Les chargeuses Kawasaki 15 modèles
Une gamme complète fiable et efficace.
SAKAI
Les maitres de compaction sont maintenant au Québec !
Une gamme complète de rouleaux compacteurs qui rendent le travail de pose d'enrobé plus facile!
Angelo 514-457-8100
angelo@montrealtractor.com
SYSTÈMES DE CONCASSAGES
MONTRAC
Équipement • Pièces • Service
Joe Amato
1-800-361-2282
Courriel : amatoj@montrac.ca
TELSMITH
LE H3244
HYRDA-concasseur
à mâchoires
change tout.
421770

Questions en litige

*Par Mes Bernard Tremblay et Cynthia St-Louis**

Principes applicables aux changements lors de travaux de construction

Le 23 février 2010, le ministre des Transports du Québec annonçait la création de l'Unité anti-collusion («l'UAC»). Jacques Duchesneau, ancien chef de la police de Montréal, était alors nommé à la tête de l'UAC.

Le 22 septembre 2011, l'UAC présentait son tout premier rapport à l'Assemblée nationale, le raport Duchesneau. Dans ce rapport, on critique le fait que des entrepreneurs obtiennent des contrats en soumissionnant à la baisse pour mieux réclamer par la suite ce que l'UAC qualifie «d'extras et d'avenants», et de soumettre des réclamations lorsque le ministère des Transports refuse de payer. L'UAC s'inquiète que les réclamations ne fassent pas l'objet d'enquêtes ou de vérifications approfondies de la part du ministère avant d'être réglées hors cour, situation dont certains n'hésiteraient pas à profiter. Toujours selon celle-ci, certains entrepreneurs sembleraient considérer les réclamations habituelles, voire inévitables et en seraient parfois volontairement à l'origine. Bref, il y aurait banalisation des dépassements de coûts.

Des médias ont aussi rapporté que près de 60 millions de dollars auraient été versés par le ministère des Transports à diverses entreprises de construction à titre «d'extras» depuis 2004.

Or, divers changements, qui peuvent être attribuables au donneur d'ouvrage, à l'entrepreneur ou à des circonstances imprévues, sont effectivement susceptibles de se produire pendant les travaux. Si une diminution des coûts peut résulter de certaines modifications, par exemple de l'utilisation de matériaux moins chers, la majorité des changements entraîneront plutôt une augmentation du prix de l'ouvrage. On peut notamment penser à la découverte de conditions imprévues qui modifient considérablement la nature des travaux et les méthodes et équipements à utiliser.

Les contrats de construction stipulent généralement des clauses prévoyant des mécanismes de révision du prix de l'ouvrage et du délai d'exécution lorsque des changements sont requis et entraînent une diminution ou une augmentation de coûts. Des exigences de forme peuvent alors être imposées (avis, délais, etc.). Les parties peuvent par ailleurs prévoir qu'il devra y avoir entente sur le prix relié aux changements ou encore préciser la ou les méthodes de calcul de coûts qui devront être utilisées afin d'établir ce prix. Il est à noter qu'il est habituellement stipulé dans les contrats que l'entrepreneur ne peut refuser d'exécuter les travaux avant qu'il y ait entente sur la révision de prix résultant du changement.

Le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) qui fait partie des contrats d'entreprise conclus avec le ministère des Transports comporte d'ailleurs un cadre précis prévoyant la possibilité de changements, des mécanismes de révision de prix du contrat, une procédure de réclamation ainsi que les formalités à suivre.

À défaut de retrouver de telles clauses au contrat, les parties seront assujetties au Code civil du Québec et aux règles ordinaires de preuve qu'il contient dans le cadre de leurs demandes de révision de prix ou de compensation. Le formalisme sera dans ce dernier cas moins grand.

Il faut donc garder à l'esprit que des changements ayant des conséquences sur les coûts des travaux peuvent survenir. Plusieurs causes peuvent cependant en être à l'origine. Vu la présence de dispositions contractuelles et légales qui s'appliquent aux révisions de prix du contrat et les encadrent sans laisser place à l'arbitraire, il est pour le moins surprenant de lire que les dépassements de coûts soient banalisés. •

* De l'étude BCF, s.e.n.c.r.l.

Sur votre route. Avec vous. Droit devant.
Quand ça bouge. Quand ça brasse.
Bernier Beaudry
AVOCATS D'AFFAIRES
Québec 418 652-1700 : Sainte-Marie 418 387-4476 : Saint-Georges 418 227-7776 www.bernierbeaudry.com
4051152

Relation du travail

Par Jean Pascal Lavoie

Projet de loi 33
Tout repose sur la collaboration

Avec le projet de loi 33 qui élimine le placement syndical dans l'industrie de la construction, le gouvernement du Québec a entrepris la plus importante réforme du domaine depuis 1995, alors qu'il avait sectorisé l'industrie. Si un grand pas a été franchi avec l'adoption du projet de loi à l'unanimité par les députés le 2 décembre dernier, il reste maintenant à déterminer de quelle façon s'articulera cette loi sur le terrain. Afin d'assurer une transition en douceur et un fonctionnement optimal du nouveau système dès sa mise en service, la collaboration de tous les acteurs de l'industrie est essentielle.

Directeur du Service des affaires juridiques à l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), Me Christian Tétreault note que le placement syndical ne représente, en volume, que 15 % de l'embauche de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Toutefois, il touche souvent certains métiers spécialisés et des régions entières sous le monopole d'une centrale syndicale. « Ça créait un déséquilibre en faveur des syndicats, note-il. Par ailleurs, le placement a aussi été un service efficace. Toutefois, ce sont les abus qui ont mené à la situation présente et le gouvernement a décidé d'y mettre un terme. »

Dorénavant, la structure de référence de la main-d'œuvre sera publique et administrée par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Ainsi, chaque fois qu'un employeur aura besoin d'embaucher, il devra faire une déclaration de besoins de main-d'œuvre à la CCQ, qui lui transmettra une liste de travailleurs répondant à ses besoins. L'employeur sera libre de selectionner ou non dans cette liste, mais devra obligatoirement faire une déclaration d'embauche à la CCQ pour chaque travailleur engagé. Une déclaration semblable devra également être faite pour chaque mise à pied.

Le projet de loi prévoit que les associations syndicales et d'employeurs qui veulent référer des salariés doivent le faire par la voie du service de référence de main-d'œuvre administré par la Commission de la construction. Une fois détenteur de permis, les syndicats auront eux aussi un rôle à jouer au sein de ce nouveau système, ce sont essentiellement eux qui alimenteront la banque de candidats de la CCQ. Ils recevront les demandes faites par les employeurs et inscriront leurs membres sur la plateforme informatique.

Ce système semble être relativement simple, mais il soulève des inquiétudes, autant du côté des employeurs que des travailleurs, quant à son application.

> Si la pièce maîtresse du projet de loi 33 est le placement syndical, d'autres parties de la loi vont affecter l'industrie, dont celle qui a trait aux Fonds de formation. « Le fonds privé, qui s'élève à 180 millions $, et qui était géré par l'industrie, passe sous l'égide de la CCQ », explique M. Duchesne.

« Là où les employeurs entrevoient des difficultés, c'est sur la façon dont la CCQ va détailler les compétences des travailleurs sur la plateforme informatique», indique Guy Duchesne, directeur général adjoint du Service des relations du travail à l'ACRGTQ. «Il faudra que l'information soit suffisante pour bien identifier les habiletés, la formation et l'expérience des travailleurs. À cet égard, la CCQ a une obligation de résultats. »

Une autre pierre d'achoppement de ce système est l'alourdissement des tâches administratives qu'il entraîne chez les plus petits employeurs de l'industrie. «Les entreprises qui n'utilisaient jamais le système de placement syndical, celles qui n'embauchent que quelques travailleurs par année font face à un alourdissement du processus d'embauche, souligne Me Tétreault. Elles seront elles aussi tenues de produire des déclarations de besoins, d'embauche et de mises à pied, et devront peut-être mettre en place un service de gestion des ressources humaines minimal.»

Afin d'assurer un passage sans trop de heurts au nouveau système, un comité de transition composé du ministère du Travail, de la CCQ, de l'ACRGTQ et des autres acteurs de l'industrie, dont les syndicats [au moment d'écrire ces lignes, la FTQ-Construction et le Conseil provincial des métiers de la construction refusaient d'y participer] sera mis sur pied. Le comité doit définir, dans les détails, le fonctionnement du nouveau mode de placement de personnel.

«Une chose est certaine, pour que ça fonctionne, ça prend la collaboration de tous les acteurs, sans exception», insiste M. Duchesne.

Fonds de formation

Si la pièce maîtresse du projet de loi 33 est le placement syndical, d'autres parties de la loi vont affecter l'industrie, dont celle qui a trait aux Fonds de formation. «Le fonds privé, qui s'élève à 180 millions $, et qui était géré par l'industrie, passe sous l'égide de la CCQ», explique M. Duchesne.

«Le gouvernement a amputé une partie des responsabilités de l'industrie au profit de la CCQ. Dorénavant, les parties ne pourront plus négocier les cotisations aux Fonds de formation. Elles seront déterminées par règlement», précise Me Tétreault.

Finalement, en cas de ralentissement du travail ou de grève illégale, on pourra initier un recours devant la Commission des relations du travail — plutôt qu'au tribunal, comme c'est le cas présentement — pour y mettre fin et obtenir réparation. •

Fiscalité

Par Jean Pascal Lavoie

Partenariats de toutes sortes des implications fiscales et d'affaires à soupeser

Le lancement du Plan Nord s'accompagne de nombreuses occasions d'affaires pour les entreprises québécoises et autochtones. Celles-ci auront l'opportunité de s'associer pour mener à bien leurs projets. Mais quelle forme doivent prendre ses partenariats pour satisfaire toutes les parties?

«Coentreprise, société de personnes, en commandite ou fiducie, elles ont toutes le même objectif, soit de garantir la meilleure fiscalité pour tous les partenaires», explique Marie-Claude Lévesque, associée déléguée chez Samson Bélair/Deloitte & Touche. «Plus particulièrement, les entreprises autochtones sont non imposables et, évidemment, elles veulent le demeurer, même lorsqu'elles forment un partenariat avec une entreprise québécoise.»

Chaque forme de partenariat a ses avantages, ses particularités, poursuit Mme Lévesque. «Par exemple, une coentreprise, ou joint venture, est un accord où les participants font une mise en commun de leurs connaissances et de leurs ressources pour mener à bien un projet. La coentreprise suppose une entente de partage des profits et des pertes.»

Cette forme d'entreprise est une alliance stratégique temporaire entre deux (ou plus) partenaires qui conservent chacun leur structure et identité propre. Au terme du projet, la coentreprise cesse d'exister.

De son côté, la société de personnes est «une entité comprenant elle aussi une entente de partage des profits et des pertes, mais dans laquelle chacune des entreprises participantes conserve son propre traitement fiscal, explique Mme Lévesque. Cette entité est un conduit vers l'atteinte d'un objectif: elle permet à chacun de garder sa propre fiscalité.»

Les responsabilités légales sont partagées entre les associés, qui, à l'instar de la coentreprise, mettent en commun ressources et connaissances. Habituellement, une société de personnes est une relation commerciale continue.

«Pour sa part, la société en commandite est la structure qui s'approche le plus de la corporation ou de la compagnie, indique Mme Lévesque. Elle suppose une mise en commun des ressources, mais sa gestion est confiée à un commandité. Le grand avantage de cette entité est qu'elle limite la responsabilité des commanditaires.»

Ceux-ci ne sont responsables des dettes de la société qu'à hauteur de leur engagement initial. C'est le commandité qui assume une responsabilité illimitée envers les créanciers. Par contre, les commanditaires cèdent la gestion à un tiers, le commandité, et sont donc plus éloignés ou détachés des opérations de la société. La société en commandite peut perdurer aussi longtemps que les commanditaires et le commandité le jugent nécessaire.

«Finalement, il y a la fiducie, qui est un peu un hybride de la société de personnes et de la société en commandite, ajoute Mme Lévesque. Ses fiduciaires en sont les administrateurs, qui gèrent au profit des bénéficiaires. Ces derniers ont mis en commun leurs ressources et se partagent les profits et les dettes de la fiducie.»

Chaque structure d'entreprise offre des avantages et des inconvénients à ses partenaires. Elles proposent une implication, ou une responsabilité, plus ou moins grande, que ce soit au chapitre de la fiscalité ou de la gestion des opérations de l'entreprise. Le choix d'une forme ou d'une autre de partenariat doit donc reposer sur une connaissance précise de ces implications. «Il faut voir, pour chacun des partenaires, quelle est la meilleure structure en fonction des exigences du projet, de la flexibilité dont on a besoin et évidemment, des risques que l'on est prêt à assumer», conclut Mme Lévesque. •

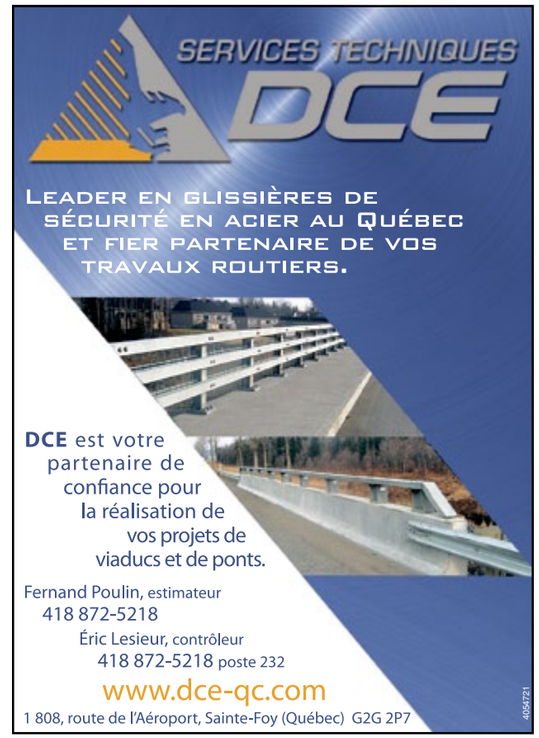

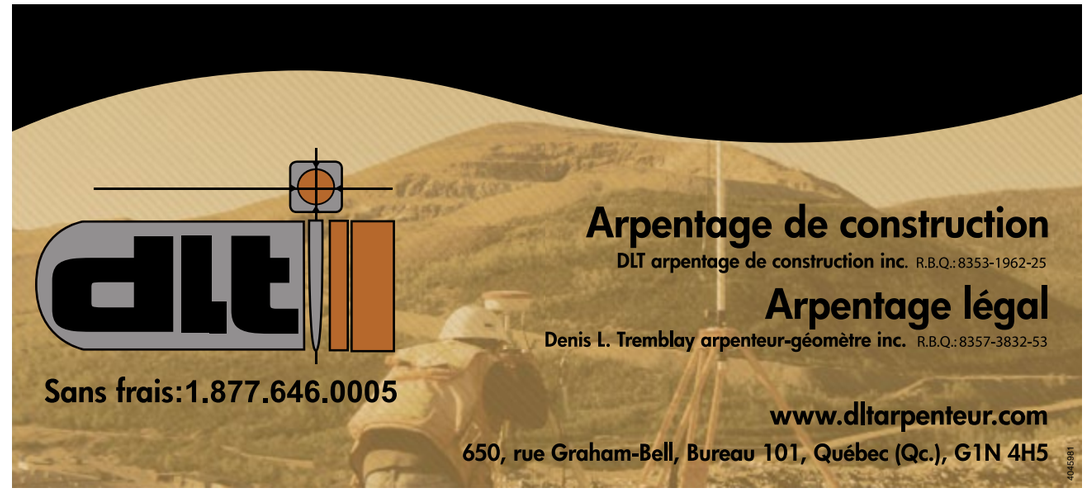

Développement durable

Par Stéphan Rosa

Le développement durable est une valeur ajoutée aux entreprises

Des petits pas vers la prochaine génération

Le gouvernement du Québec est convaincu que les entreprises peuvent renforcer leur rentabilité et leur compétitivité en améliorant les impacts écologiques de leurs activités. De 15% à 20% des entreprises québécoises ont déjà adopté une démarche en développement durable. 93% des chefs d'entreprise considèrent que le développement durable est important pour la réussite future de leur compagnie. Mais comment s'y prendre et pourquoi? Conseiller en développement durable auprès du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Philippe Lanthier tente ici de répondre à cette question.

La pression exercée sur les ressources naturelles, la concurrence sur les marchés internationaux, les défis d'attraction et de rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, et même les crises sociales, font du développement durable, non seulement une nécessité, mais aussi une occasion d'affaires. Cependant, selon le Réseau entreprise et développement durable, la plupart des chefs d'entreprises ne savent pas comment l'ancrer au sein de leur organisation.

«À partir de sondages et de recherches auprès du secteur privé, le Québec bénéficie d'une économie fortement axée vers les PME (petites et moyennes entreprises). En effet, 15% à 20% des entreprises québécoises ont entamé ce processus selon deux approches:

- Soit par la prise en compte des 16 principes de la Loi de 2006 sur le développement durable:

Santé et qualité de vie; Équité et solidarité sociales; Protection de l'environnement; Efficacité économique; Participation et engagement; Accès au savoir; Subsidiarité; Partenariat et coopération intergouvernementale; Prévention; Précaution; Protection du patrimoine culturel; Préservation de la biodiversité; Respect de la capacité des écosystèmes; Production et consommation responsables; Pollueur payeur; Internalisation des coûts (http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm).

- Soit en suivant la démarche des trois dimensions du développement durable, à savoir:
  - Dimension environnementale (couche d'ozone, gestion de l'énergie, biodiversité, etc.);
  - Dimension sociale (conditions de travail, transfert des compétences, répartition des richesses, ancrage dans le milieu, etc.);
  - Dimension économique (bonnes pratiques commerciales, innovation, approvisionnement responsable, etc.).»

«En résumé, la définition d'une démarche de développement durable selon le gouvernement du Québec (Comité interministériel du développement durable) s'établit de la façon suivante : la prise en compte des 16 principes, ou des 3 dimensions du développement durable; mais aussi par la mise en place d'un processus de reddition de comptes formel», précise Philippe Lanthier.

«Comme on peut le constater, ce n'est pas seulement une question de politique ou d'économie, mais bien un processus formel pour transformer peu à peu nos manières de faire. C'est la notion même du développement qui doit changer pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures,» poursuit Philippe Lanthier. «Dans une démarche de développement durable, une entreprise se démarque par sa performance et assure sa pérennité. En étant proactive, elle s'améliore en prenant en compte des effets environnementaux, sociaux et économiques de ses activités. Mais pour que toute démarche de développement durable soit bénéfique, elle implique des investissements initiaux auxquels plusieurs entreprises sont réfractaires. D'où une politique de "petits pas" en mettant en place des projets dont le retour sur l'investissement est rapide.»

> «Pour que toute démarche de développement durable soit bénéfique, elle implique des investissements initiaux auxquels plusieurs entreprises sont réfractaires. D'où une politique de " petits pas " en mettant en place des projets dont le retour sur l'investissement est rapide.»

Des fonds dédiés existent chez certaines institutions financières comme entre autres, le Fonds de solidarité FTQ, les portefeuilles SociéTerre des caisses Desjardins, ou le produit Financement écologique d'Investissement Québec.

En fait, l'engagement d'une entreprise envers le développement durable devient un gage de crédibilité, de saine gestion et de bon rendement. Des pratiques responsables et proactives en matière d'environnement et de gestion des ressources humaines augmentent nettement ses chances d'attirer une main-d'œuvre de qualité. Une entreprise qui prend en compte ses effets

environnementaux, sociaux et économiques, consolide son image de marque auprès des consommateurs, de plus en plus sensibles et sélectifs : réduction de l'empreinte écologique, emploi local, etc.

«La communication avec les employés, l'approche des ressources humaines, la conciliation Travail/Famille, la qualité de vie au sein de l'entreprise, sont des dimensions peu connues du développement durable», admet Philippe Lanthier. «Les entreprises qui investissent dans la conciliation travail et vie personnelle, la formation continue, la santé physique et psychologique de leurs employés, etc., réduisent leur taux d'absentéisme au travail, en plus de favoriser la rétention de leur main-d'œuvre.»

À l'instar de Quartz Nature (vêtements de plein air), Première Moisson (boulangeries artisanales) ou BainUltra (baignoires), «plusieurs entreprises au Québec ont déjà mis en place des mesures pour la protection de l'environnement, pour la santé et la sécurité au travail ou encore pour l'amélioration de la gestion financière. L'engagement dans une démarche de développement durable représente une tendance incontournable pour la prospérité de toute entreprise. Avec une nouvelle culture d'affaires en termes de gouvernance, de stratégies commerciales et de transparence financière...»

«Il n'y a pas de fumée sans feu», dit le proverbe. «Selon la Fondation de l'entrepreneuriat, l'âge des entrepreneurs qui entament cette démarche représente une génération plus jeune, auprès de qui cette nouvelle culture a plus de succès», relève Philippe Lanthier. D'où la politique des «petits pas» où chaque entreprise s'engage peu à peu et selon ses moyens financiers et humains, mais de façon définitive dans le développement durable. «L'objectif du gouvernement, c'est de mettre en place ce plan sur cinq ans entre 2008 et 2013.»

Selon le MDEIE, chaque entreprise qui entame cette démarche de développement durable engrange huit bénéfices :

- l'accès au financement et l'obtention de capital ;
- la réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation des ressources ;
- la consolidation et le développement de marchés ;
- l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ;
- la maximisation de la productivité ;
- l'innovation et l'apprentissage ;
- la fidélisation de la clientèle ;
- l'amélioration de la gestion des risques.

«Le développement durable est une destination, mais c'est aussi un processus!», conclut

VOGHEL

Experts en distribution d'équipements spécialisés dans les domaines de la construction et de l'environnement depuis 15 ans

15 ans!

VENTE ▾ LOCATION
Grand choix d'équipements innovateurs

PIÈCES ▾ SERVICE
Expérience client sans égal

Fiers de vous offrir :

- des machines qui assurent à l'utilisateur une meilleure compétitivité et une excellente profitabilité;
- un service soutien de premier ordre;
- une excellente disponibilité des pièces de rechange.

BROYEURS

CONCASSEURS MOBILES

COMPACTEURS À DÉCHETS

ÉQUIPEMENTS DE CONCASSAGE

TAMISEURS

USINES STATIONNAIRES

SERVICE

RM RUBBLE MASTER · Doppstadt · MeWa Recycling Anlagen · SPARTA INNOVATIONS · ALJON · TEREX | FINLAY

Pour notre gamme de produits complète, visitez notre site web ou communiquez avec votre représentant.

info@voghel.com
www.voghel.com
Qc 514 990.6636
Ont 416 444.1358

Engagés à votre succès!

4128752

Un demi-siècle à prendre part
aux grands travaux dans l'Est du Canada

Béton Provincial conçoit et produit des ouvrages d'art, des éléments d'infrastructure, de soutènement, des tuyaux de béton et des structures préfabriquées pour pratiquement tous les types de projets de construction. Une spécialité-maison depuis plus de 50 ans.

MUR TER-VOILE ▪ MUR STONE STRONG ▪ MUR VERTI-BLOCK ▪ MUR COUPE-SON ▪ PONCEAUX ▪ PUISARDS ▪ ETC.

betonprovincial.com
T 418 627.7242

béton provincial

Présent là où vous en avez besoin !

4215449

Développement durable

Par Jacques Bélanger

Les enrobés bitumineux et le développement durable

Le Québec a de quoi être fier !

Au fil des dernières années, le concept de développement durable a connu une popularité qui n'a cessé de croître. Définie comme «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures» (rapport Brundtland), cette notion s'applique-t-elle dans le secteur des chaussées? Michèle St-Jacques, professeure titulaire Routes et Matériaux du Département de génie de la construction à l'École de technologie supérieure (ÉTS) de Montréal, et Yves Brosseaud, de la de la Société L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux de France se sont penchés sur le problème. À la lumière des informations recueillies, on remarque que le Québec a de quoi être fier du progrès accompli.

«Nous voulions savoir comment se traduisait la notion de développement durable dans la gestion, au quotidien, des chaussées urbaines, et ce, tant pour les travaux de construction que pour ceux qui sont dédiés à l'entretien, explique Mme St-Jacques. Nous voulions également savoir comment le Québec s'en sortait, en comparaison avec un autre pays comme la France.»

Au congrès annuel INFRA 2010, organisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures municipales (CERIU), il a été démontré que 25% des chaussées du Québec (sous la responsabilité du MTQ), avaient été recouvertes à l'aide de béton bitumineux recyclé, comparativement à seulement 4%, en France. «En quantité d'enrobés, cela se traduit par 1 million de tonnes de béton bitumineux recyclé posé au Québec, comparativement à 1,7 million de tonnes en France.»

> «Les recherches ont démontré que plus de 50% des enrobés des 10 principales municipalités du Québec répondent aux critères de développement durable, explique Mme St-Jacques. Pour ce qui est de la France, il a été impossible d'obtenir les données, mais elles n'atteignent pas la performance québécoise.»

Les techniques favorisant le développement durable

Interrogée sur les différents procédés utilisés permettant de répondre aux objectifs de développement durable des sociétés, Michèle St-Jacques en mentionne une dizaine dont les enrobés tièdes, les enrobés colorés, la valorisation des sols en place par des traitements à la chaux et/ou aux liants hydrauliques des sols argileux, la réutilisation des matériaux provenant de la démolition des bâtiments ou des assises de chaussées, le recyclage à chaud des matériaux bitumineux anciens; les enrobés acoustiques, les liants «Bio» ou «Vert» et le recyclage en place à froid.

Le Québec vs la France

Les dix villes québécoises choisies pour cette étude sont Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Saguenay, Lévis, Trois-Rivières et Terrebonne.

En France, les dix villes observées sont Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux et Lille.

«Les recherches ont démontré que plus de 50% des enrobés des 10 principales municipalités du Québec répondent aux critères de développement durable, explique Mme St-Jacques. Pour ce qui est de la France, il a été impossible d'obtenir les données, mais elles n'atteignent pas la performance québécoise. Cependant, on peut affirmer que tant au Québec qu'en France, on dénote une tendance à l'utilisation de différentes techniques routières urbaines répondant aux critères de développement durable», conclut Michèle St-Jacques. Rappelons que Michèle St-Jacques est physicienne et ingénieure civil de formation et qu'elle a œuvré durant plus de 15 ans dans l'industrie et comme expert-conseil avant de se joindre à l'ÉTS, en 1998.

Yves Brosseaud est ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg et est directeur de recherche, chargé de mission pour les matériaux bitumineux dans le département matériaux de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement des réseaux (IFSTTAR). •

Michèle St-Jacques, lors du dernier congrès INFRA, à Québec.

Communications

Par Annie Saint-Pierre

Médias sociaux = outils de communication d'affaires

Danny Kronstrom est expert en stratégie marketing web et en médias sociaux pour Mercure Communications. Il estime que tout le monde doit tirer avantage de ces nouvelles tendances technologiques qui cachent une tonne d'opportunités d'affaires pour les entreprises de tous les secteurs. Le voici ici dans l'un de ses meilleurs éléments.

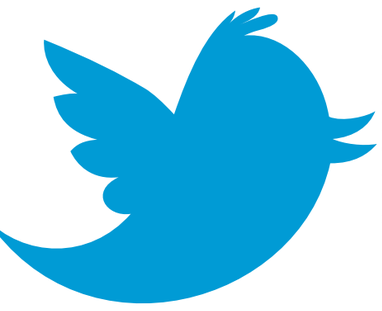

NDLR: Cet entretien est présenté en empruntant le type d'échange reconnue sur Twitter. Twitter est un réseau social d'importance permettant le microblogging en temps réel et donc le partage d'informations avec des utilisateurs du monde entier. Le tout, toujours, en moins de 140 caractères.

@constas: M. Kronstrom, comment est né votre intérêt pour les médias sociaux ?

@dannykronstrom: L'intérêt m'est venu à la suite des grandes possibilités marketing qu'offrent les médias sociaux depuis les dernières années.

@constas: Comment explique-t-on l'ampleur de ce phénomène qui prend des proportions très étonnantes?

@dannykronstrom: Les médias sociaux donnent la possibilité aux gens de communiquer et de s'informer selon leurs intérêts.

@constas: Pourquoi certains hésitent encore à recourir aux médias sociaux et au web en général?

@dannykronstrom: Les médias sociaux ne conviennent pas à toutes les entreprises; d'autres ont plus de difficultés à bien saisir leurs impacts.

@constas: Quelle est la différence entre Facebook, Linked In, Twitter, Myspace ou NetLog?

@dannykronstrom: Il y a des réseaux généralistes comme Facebook et des réseaux d'affaires comme Linked In.

@constas: Lequel préférez-vous?

@dannykronstrom: Twitter, puisque son impact est instantané!

@constas: Quels sont les principaux médias sociaux que peuvent utiliser les entrepreneurs en construction pour mieux se faire connaître?

@dannykronstrom: Le blogue reste le média social par excellence. Linked In pour un marché Nord Américain, Viadeo pour l'Europe, Twitter et Facebook.

@constas: Y-a-t-il vraiment des avantages à se présenter sur le web de cette façon?

@dannykronstrom: Oui, pour attirer de nouveaux clients, augmenter sa visibilité et sa notoriété. Pour ça, il faut développer une stratégie de communication.

@constas: Un bon site internet bien développé n'est-il pas aussi efficace?

@dannykronstrom: Oui, mais pour ça, il faut faire l'effort de s'y rendre! Si je ne vous connais pas, comment faire pour vous connaitre sur le web?

@constas: Comment peut-on obtenir une source importante de visiteurs à partir de Facebook?

@dannykronstrom: Le contenu est roi sur le web. Le blogue est l'une des façons de drainer des gens des réseaux vers votre site.

@constas: Est-ce que le fait d'être présent dans les médias sociaux peut réellement apporter plus à un entrepreneur en construction?

@dannykronstrom: Oui, car c'est une bonne façon d'exprimer l'image d'une entreprise et ce qu'elle veut communiquer à sa clientèle.

@constas: La gestion d'autant d'outils de communication nécessite-t-elle des ressources financières et humaines supplémentaires?

@dannykronstrom: Ça dépend pour quel type d'entreprise. Pour le domaine de la construction, je ne crois pas. Mais chaque cas est à étudier.

@constas: Comment tirer vraiment un bon profit de ces technologies de communications?

@dannykronstrom: Il est important de débuter votre stratégie avec des experts. Après, vous allez voir si vous le faites à l'interne ou à l'externe.

@constas: Les médias sociaux semblent s'adresser principalement à une clientèle de jeunes adolescents. En quoi ça pourrait aider une entreprise?

@dannykronstrom: C'est vraiment faux. Les réseaux sociaux s'adressent de plus en plus aux baby-boomers. Les professionnels sont également très présents sur les réseaux!

@constas: Que doit contenir une page Facebook pour la rendre attrayante et surtout visible à travers la planète?

@dannykronstrom: Votre communication doit contenir 60% de contenus externes de votre entreprise et 40% de contenus internes.

@constas: Y-a-t-il des éléments qu'une entreprise doit absolument mettre en valeur dans ces outils de communications?

@dannykronstrom: Il est important de mettre en valeur l'image de l'entreprise sur les médias sociaux par une communication claire et intéressante.

@constas: À l'opposé, y-a-t-il des éléments qui ne doivent absolument pas être partagés?

@dannykronstrom: Les médias sociaux ne sont pas un lieu de publicité. Allons-nous sur Facebook pour voir de la publicité? Non! Il faut donc être créatifs.

@constas: Et si les concurrents commencent à fouiller dans les renseignements d'une entreprise, les twitts ou autres, ça nuit à ma réputation, non?

@dannykronstrom: Nous disons sur les réseaux sociaux ce que l'on veut bien dire! Alors ça va démontrer le sérieux d'une entreprise face au compétiteur.

@constas: Qu'est-ce que le E-Réputation?

@dannykronstrom: C'est un concept qui évalue la réputation qu'a une entreprise sur le web. Il y a des façons d'analyser ce qui est dit sur le web face à une personne ou à une entreprise.

@constas: Est-ce que ça s'applique dans le secteur de la construction?

@dannykronstrom: Bien sûr que oui! Car si quelqu'un donne un mauvais commentaire face aux travaux de construction obtenus, c'est son réseau qui va se souvenir du nom de ce mauvais constructeur.

@constas: Merci **@dannykronstrom:** •

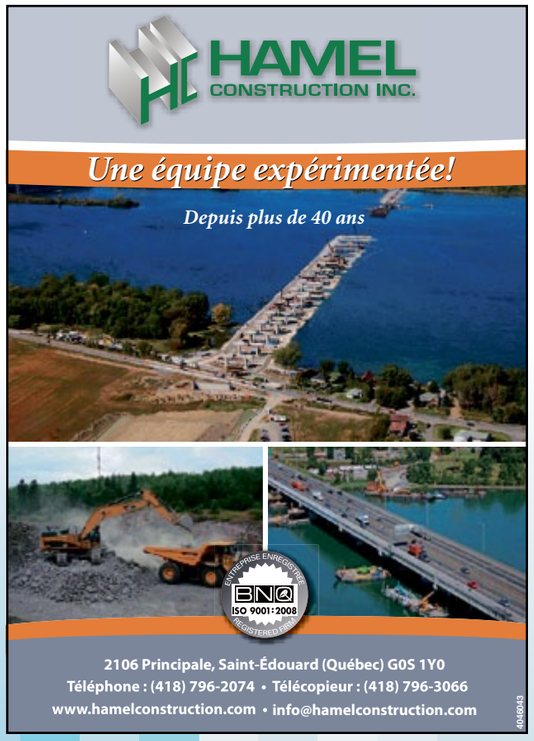

PRÈS DE VOUS

La nouvelle excavatrice 470G LC- Force et intelligence en parfaite harmonie.

Sigma 30 ANS PRÈS DE VOUS

Équipements Sigma inc.
Sigma
eqsigma.ca
JOHN DEERE

TROIS-RIVIÈRES 819 379-9333 1 888 379-3337
SAINT-GEORGES (siège social) 418 228-8953
SAINT-AUGUSTIN 418 870-2885 1 800 463-2885
MONT-JOLI 418 775-2941 1 800 463-2744
DÉGELIS 418 853-2941
CHICOUTIMI 418 549-0303 1 800 663-0303
CHIBOUGAMAU 418 748-1133
BAIE-COMEAU 418 296-3355 1 888 925-3355

3933677

Innovation

Par Jacques Bélanger

Ciment au calcaire et béton à prise rapide

Deux techniques appelées à connaître de plus en plus de popularité

Un ciment dont la technique de fabrication permet de réduire les émissions de CO2 et un béton à prise rapide qui réduit les périodes de fermeture des réseaux, voilà deux façons originales d'envisager l'avenir en matière de revêtements routiers.

Utilisé depuis plus de 25 ans en Europe, le ciment calcaire est fabriqué à partir d'un ajout de 10% à 15% de calcaire, comparativement au ciment traditionnel qui n'en contient que 5%. ConstAs s'est entretenu avec Isabelle Dupré, coordonnatrice qualité chez Demix-Construction, pour nous faire part des derniers développements.

«On a procédé, le 9 septembre, à un essai sur l'autoroute 40, à la hauteur de L'Assomption. Cela s'est fait sur 228 mètres linéaires, pour un volume de 338 m³ de béton.»

Interrogée sur le comportement du ciment au calcaire, Mme Dupré constate que ce mélange a été considéré comme plus facile à étendre. «On nous avait mis en garde contre les inconvénients d'une prise rapide, mais, sur le terrain, ce phénomène n'a pas été observé.»

En application dans trois ans?

Pour l'instant, le ministère des Transports du Québec (MTQ) effectue le suivi. «Ils vont vérifier le confort du pavage et l'adhérence, de même que le décalage des joints. Et, une fois l'hiver terminé, ils y retourneront afin de voir comment la chaussée s'est comportée.» Isabelle Dupré ajoute qu'après trois années de résultats satisfaisants, le Ministère pourrait juger l'essai concluant.

Si c'est le cas, Mme Dupré croit que le MTQ pourrait même considérer l'utilisation du ciment au calcaire à plusieurs autres structures en béton. «Outre sa facilité d'application, le ciment au calcaire présente un bel avantage pour l'environnement puisqu'il réduit de façon sensible les émissions de CO2. C'est donc une formule à considérer», conclut-elle.

Le béton à prise ultra-rapide, une solution des plus avantageuses.

«Le béton à prise ultra-rapide modifié au latex (RSLMC) est composé d'un mélange de ciment Rapidset©, de CTS Cement, auquel sont ajoutés des polymères dispersés dans le béton durant le malaxage, explique Jacques Bertrand, ing. président de Béton Mobile du Québec. Cette façon de procéder permet de réaliser les travaux de réfection en mode accéléré, en raison de la prise et du durcissement ultra-rapides du béton. De plus, le RSLMC offre une augmentation des propriétés mécaniques ainsi qu'une meilleure durabilité et une augmentation significative de l'adhérence. À ceci, on peut ajouter qu'il possède une meilleure résistance à la compression à court terme, de même que de la résistance à l'abrasion, au gel/dégel et à l'écaillage. Enfin, il présente une diminution de la pénétration aux ions de chlore.» M. Bertrand précise que le ciment Rapidset© est un matériau dont le procédé de fabrication entraîne une réduction de 30% d'émissions de gaz carbonique (CO2), comparativement au ciment Portland traditionnel, et que ce type de béton est utilisé pour la réparation et non la construction.

En 2002, le MTQ a utilisé pour la première fois un type de ciment à prise ultra-rapide. Il s'agissait d'un projet de remplacement d'un joint de dilatation du pont Pie-IX, sur la rivière des Prairies, à Montréal.

Comportement du RSLMC sur le réseau routier québécois

Interrogé sur les principales réalisations du RSLMC au Québec, M. Bertrand mentionne la réfection des joints de

Béton Barrette inc.
Votre partenaire!

• CONCASSAGE ET TAMISAGE
• BÉTON - AGRÉGATS
• DÉNEIGEMENT

1000, boul. Barrette, C.P.208
Val-d'Or (Qc) J9P 4P3
Tél. 819.825.8112
Fax. 819.825.3055
info@betonbarrette.qc.ca
www.betonbarrette.qc.ca

4202830

3 usines mobiles de concassage pouvant être déplacées partout au Québec

Production sur place de concassage et d'agrégats pour routes, mines et travaux spécifiques

Béton Barrette s'adapte aux besoins du client et est en mesure de donner un service personnalisé

FONDÉE EN 1960

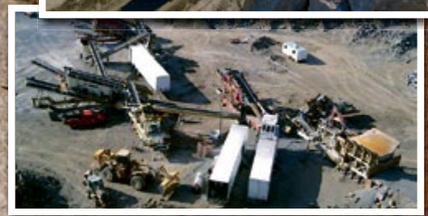

Interrogée sur le comportement du ciment au calcaire, Mme Dupré constate que ce mélange est plus facile à étendre.

dilatation du pont Champlain, de nombreuses réparations de dalles de ponts par la Ville de Montréal et divers chantiers pour le compte du MTQ.

Réfection de la dalle du pont Pierre-Laporte, à Québec, en 2011.

«En juin 2010, Béton Mobile du Québec a fourni du RSLMC pour des travaux de réfection sur le pont Pierre-Laporte. Ces travaux consistaient à installer une chape expérimentale de béton RSLMC sur une distance de 18 mètres de longueur et sur 4 mètres de largeur, afin d'observer le comportement du matériau sur le réseau routier québécois. La réfection des joints de dilatation du pont Pierre Laporte a été réalisée à l'aide du ciment Rapidset©.»

«Les travaux consistaient à enlever l`enrobé bitumineux, préparer les surfaces à bétonner, le bétonnage lui-même et, enfin, le mûrissement. La circulation a été rétablie 3 heures après la fin du bétonnage.»

Jacques Bertrand estime que le RSLMC possède toutes les qualités pour être utilisé de façon courante. «Il est maintenant possible de fabriquer un béton comportant des résistances à la compression de 20 MPa, 3 heures après le contact de l'eau et du ciment, et d'y installer une membrane après seulement 8 heures de mûrissement. Un des principaux avantages est la remise en service des structures pour les heures de pointe, réduisant ainsi la durée des entraves à la circulation. C'est donc un matériau de réparation qui permet des économies substantielles, conclut-il». •

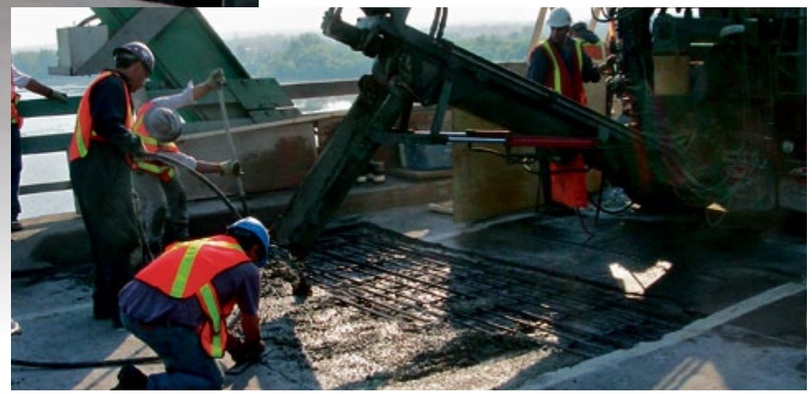

Réfection de la dalle du pont Laviolette, à Trois-Rivières, en 2004.

Une solution de cautionnement adaptée à vos activités

Il peut être difficile de vous préparer aux embûches que la vie peut réserver à votre entreprise. À Cautionnement Aviva, nous comprenons le caractère unique de vos besoins, c'est pourquoi nous vous conseillons et vous proposons des cautionnements personnalisés qui contribueront à vous donner un avantage par rapport à vos concurrents sur le marché de la construction.

Cautionnement Aviva est l'un des fournisseurs de cautionnement les plus fiables et les plus réputés au Canada. Pour savoir quel cautionnement nous pouvons vous proposer, quelle que soit la catégorie d'affaires, discutez-en avec votre courtier.

Pour obtenir plus d'informations sur Cautionnement Aviva, appelez nous au 514-399-1326 ou allez sur **www.avivasurety.com**

Aviva et le logo Aviva sont des marques de commerce d'Aviva plc et sont utilisées sous licence par Aviva Canada Inc. et ses sociétés membres.

AVIVA

4189867

Nous vous offrons une gamme complète d'accessoires et d'équipements pour le secteur de la machinerie lourde

CHARGEURS
Godets à usage général
Systèmes d'attaches rapides
Châssis porteurs et fourches de manutention
Godets perforés
Mâts de manutention
Godets à roc extra forts

EXCAVATRICES
Godets d'excavation
Systèmes d'attaches rapides
Godets à fossés
Grappins de retenue
Pulvérisateurs à béton
Grappins de manutention et de démolition
Dents défonceuses

Garier

13050, rue Brault
Mirabel (Québec), Canada J7J 1P3

450 437-7794 | 1 800 267-7852
www.garier.ca | info@garier.ca

4124995

En bref

Par Christian Croteau

Adoption du projet de loi nº 35

- Des moyens additionnels pour prévenir et sanctionner les pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le 8 décembre dernier le projet de loi nº 35, la Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment. L'adoption de ces nouvelles mesures législatives permet notamment de resserrer les règles de délivrance et de maintien d'une licence d'entrepreneur et d'accorder plus de moyens à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour barrer la route aux entrepreneurs malhonnêtes.

« Après l'adoption du projet de loi abolissant le placement syndical, le gouvernement démontre une fois de plus sa détermination à restaurer la confiance du public dans l'industrie de la construction. Les nouvelles mesures qui viennent d'être adoptées envoient un message clair : les entrepreneurs qui enfreignent nos lois et qui fraudent le gouvernement seront sévèrement sanctionnés. Ceux qui veulent faire affaire avec l'État devront obligatoirement respecter les règles », a déclaré la ministre du Travail.

En vertu des nouvelles dispositions législatives, un entrepreneur reconnu coupable de certaines fraudes fiscales se verra imposer une restriction de sa licence et ne pourra plus soumissionner pour obtenir un contrat du gouvernement. La restriction s'applique aussi pour les condamnations des cinq années précédentes. En outre, il ne sera plus nécessaire d'établir un lien entre la faute commise par l'entrepreneur et les activités qu'il exerce dans l'industrie de la construction.

La nouvelle législation prévoit une hausse substantielle des amendes pour des manquements à la Loi sur le bâtiment, certaines étant multipliées par trois, par cinq, par dix ou par treize. Pour des infractions relatives au travail au noir, les amendes pourraient atteindre jusqu'à 25 000 $ pour un individu et 150 000 $ pour une entreprise.

Les conditions pour l'émission et le maintien d'une licence d'entrepreneur sont aussi resserrées. Les nouveaux détenteurs d'une licence seront régis par un code de conduite obligatoire et ils devront observer une période de probation de deux ans. Afin d'assurer la qualification

des entrepreneurs, la Loi prévoit aussi la mise en place d'un système de formation continue en collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie.

La Loi prévoit également des modifications à la gouvernance de la RBQ afin d'accroître son efficacité et la transparence de ses opérations. La RBQ se dotera notamment d'une division indépendante des enquêtes dirigée par un vice-président. Pour assurer encore plus d'impartialité dans les décisions qu'elle est appelée à rendre, un Bureau des régisseurs, totalement indépendant des activités d'inspection et d'enquête, sera mis sur pied.

Enfin, la Loi consacre l'engagement du gouvernement de confier exclusivement à des organismes à but non lucratif le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs. Elle prévoit également la création d'un fonds de garantie pour faire face à des situations majeures ou imprévisibles. De plus, elle crée un fonds pour le soutien aux propriétaires victimes de telles situations.

« Au cours des derniers mois, nous avons fait preuve d'audace en donnant le coup de barre qui s'imposait pour assainir l'industrie de la construction. L'année 2012 est à nos portes et j'invite tous les employeurs et tous les travailleurs à collaborer ensemble pour que nous bâtissions une industrie solide et prospère », de conclure la ministre Thériault

Les bilans et les rapports d'inspection des 35 structures de l'échangeur Turcot rendus publics

Le ministre des Transports du Québec, M. Pierre Moreau, a rendu publics le 25 novembre dernier tous les rapports d'inspection générale des 35 structures formant la partie surélevée de l'autoroute Ville-Marie et des échangeurs Turcot et de La Vérendrye. Les inspections ont été réalisées entre les années 2008 et 2010.

« Ces structures sont minutieusement inspectées, les plus inspectées de la province, a insisté le ministre Moreau. Toutes les interventions nécessaires à leur maintien sécuritaire sont en cours ou programmées en fonction de l'information recueillie au cours des inspections. C'est justement à la suite de l'inspection semestrielle des chevêtres que nous avons noté la détérioration d'un élément qui nous oblige à intervenir dès aujourd'hui », a dit M. Moreau en référence à la fermeture complète de la bretelle menant de l'autoroute 15 en direction Nord à l'autoroute 720 en direction Est effective à compter de cette nuit.

Chacun des 35 rapports d'inspection publiés est accompagné d'une fiche bilan. Ces fiches tracent un portrait des interventions réalisées, celles à venir et celles en cours. « On y remarque aussi qu'au-delà des inspections générales, plusieurs inspections spécialisées sont réalisées, certaines plus d'une fois par année. Ce qui m'amène à souligner que la vigilance du Ministère assure et assurera la sécurité des usagers et la fonctionnalité des ouvrages jusqu'à la mise en service du nouvel échangeur en 2017 », a rappelé le ministre.

La population peut consulter ces rapports d'inspection générale sur le site du ministère des Transports au www.mtq.gouv.qc.ca sous la section « Rapports d'inspection générale des structures ».

Les prochaines étapes du projet de reconstruction

Le ministère des Transports, en association avec Infrastructure Québec, lancera d'ici la fin de l'année un appel de qualification. Au cours de ce processus, les candidats intéressés devront démontrer leur compétence en matière de conception d'infrastructure, de construction de projets d'envergure et de solidité financière. Au terme de cette étape, trois candidats seront retenus et invités à faire une proposition finale. Toutes ces étapes seront sous la supervision d'un vérificateur de processus indépendant.

Entre-temps, les travaux préparatoires se poursuivent en vue du démarrage du chantier principal en 2013. Ils touchent notamment les déplacements des services publics, le réaménagement des rues locales, la préparation des terrains et la mise en œuvre des mesures préférentielles en transport collectif

Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics: nominations des procureurs

L'honorable France Charbonneau, présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction confirme la nomination de Me Sylvain Lussier à titre de Procureur-chef de la Commission, ainsi que celles de Me Claude Chartrand, Me Denis Gallant et Me Sonia Lebel.

« Ces procureurs sont des avocats chevronnés qui sont habitués de travailler dans des dossiers de grande envergure, » déclare la Juge Charbonneau.

La Commission est parfaitement indépendante et s'est dotée d'une équipe de procureurs et d'enquêteurs qui n'ont de comptes à rendre qu'à la Commission. En effet, depuis leur nomination, les enquêteurs n'ont plus aucun lien d'autorité avec leur organisation respective. Ils relèvent maintenant exclusivement de la Commission envers laquelle ils ont un devoir de loyauté et de confidentialité.

Contrairement à ce que certains ont pu affirmer, ce sont les enquêteurs de la Commission qui prendront la décision de s'adjoindre, selon leurs besoins, les personnes ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

De plus, seuls les procureurs et les enquêteurs de la Commission vont décider de la pertinence des enquêtes de l'UPAC eu égard aux travaux de la Commission. Ils décideront aussi quelles enquêtes devront être initiées ou continuées pour mener à bien le mandat qui a été confié à la Commission.

C'est ainsi qu'il est essentiel que tous les organismes susceptibles de détenir de l'information qui peut s'avérer utile et pertinente collaborent franchement et ouvertement aux travaux de la Commission. Cette collaboration se fera sous la supervision exclusive de la Commission

Trois premiers trimestres 2011: bénéfice net d'Hydro-Québec en hausse

Hydro-Québec affiche un bénéfice net de 2 238 M$ pour les neuf premiers mois de 2011, en hausse de 196 M$ par rapport à la même

période l'an dernier. Cette augmentation découle d'une baisse de 70 M$ des charges d'exploitation et d'une progression de 82 M$ des ventes d'électricité au Québec, attribuable à une hausse de la demande.

Résultats du troisième trimestre

Au troisième trimestre 2011, le bénéfice net s'est élevé à 384 M$, soit 157 M$ de plus qu'en 2010. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse des exportations nettes d'électricité. De plus, l'octroi de sous-licences pour la fabrication de matériaux destinés aux batteries rechargeables a généré 22 M$, et les charges d'exploitation ont diminué de 25 M$.

Résultats sectoriels des trois premiers trimestres

Hydro-Québec Production a inscrit un bénéfice net de 1 459 M$, soit 52 M$ de plus qu'en 2010. La hausse des exportations nettes d'électricité a été contrebalancée par l'effet de l'appréciation du dollar canadien. Les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont, par ailleurs, augmenté de 169 M$.

Hydro-Québec TransÉnergie a réalisé un bénéfice net de 424 M$, en hausse de 28 M$ par rapport à 2010.

Hydro-Québec Distribution a enregistré un bénéfice net de 266 M$, en hausse de 28 M$ sur l'an dernier. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté sous l'effet des températures plus froides de 2011 et d'une croissance de la demande, principalement de la clientèle résidentielle. Cette augmentation a été atténuée par une hausse des achats d'électricité, ainsi que par la comptabilisation, en 2010, d'un actif réglementaire relatif aux écarts de revenus liés aux aléas climatiques.

Dans le secteur Construction, le volume d'activité d'Hydro-Québec Équipement et services partagés a totalisé 1 245 M$ pour les neuf premiers mois de 2011, comparativement à 1 352 M$ en 2010. Les travaux d'envergure menés pour le compte d'Hydro-Québec Production comprennent notamment le chantier de la Romaine-2. Les travaux en cours pour le compte d'Hydro-Québec TransÉnergie concernent, entre autres, le raccordement de nouvelles installations de production et la poursuite des investissements dans la pérennité des actifs. Le volume d'activité de la Société d'énergie de la Baie James a été de 244 M$, contre 549 M$ l'an dernier. En juin 2011, une étape importante a été franchie sur le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert avec la mise en service d'un premier groupe turbine-alternateur à la centrale de l'Eastmain-1-A.

Investissement

Au 30 septembre 2011, Hydro-Québec avait investi 2 619 M$. Comme prévu, une part importante de cette somme a été consacrée aux projets de développement et de croissance ainsi qu'aux activités de maintien et d'amélioration de l'entreprise.

Financement

En septembre 2011, une émission d'obligations échéant en février 2050 a été réalisée sur le marché canadien, au taux de 3,89 %. Ce financement a permis de réunir 0,6 G$, qui s'ajoute aux 3,5 G$ recueillis au premier semestre. Les fonds ainsi réunis servent à soutenir le programme d'investissement et à refinancer des dettes venant à échéance.

*Christian Croteau est conseiller en affaires publiques à l'ACRGTQ et rédacteur en chef adjoint de ConstAs.

Agenda

FÉVRIER

15 au **24**

Mission technique de l'ACRGTQ, en Italie.

Visite de chantiers italiens et du Projet MOSE, rencontres avec des entrepreneurs et d'autres intervenants de la construction italienne.
www.acrgtq.qc.ca

AVRIL

4 et **5**

Le développement des projets d'infrastructure liés au Plan Nord.

Montréal, Québec. L'Institut Canadien. Plus de détail à venir. Pour info: www.institutcanadien.com

MAI

Les **9**, **10**, **11** et **12**

Assises annuelles de l'Union des municipalités.

Au Hilton Lac-Leamy à Gatineau
Info : www.umq.qc.ca

MARS

22 et **23**

Congrès de bitume Québec

Hôtel Loews Le Concorde
Info : www.bitumequebec.ca

De **NOVEMBRE** 2011 à **MAI** 2012

Formation à l'AQTR - Gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures routières et municipales.
Plus d'info : www.aqtr.qc.ca

PULVÉRISATION D'ASPHALTE

Pour infos :
Gilles Gauthier
Cell.: 514 444-2176
ggauthier@michaudville.com

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
TRANSPORT – EXCAVATION – PULVÉRISATION – DÉNEIGEMENT

270, rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire QC J3G 4S6
450 446-9933
www.michaudville.com
Plusieurs unités
4046115

DEMEX INC.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ
www.demex-canada.com

DÉMEX, UNE ENTREPRISE PANCANADIENNE

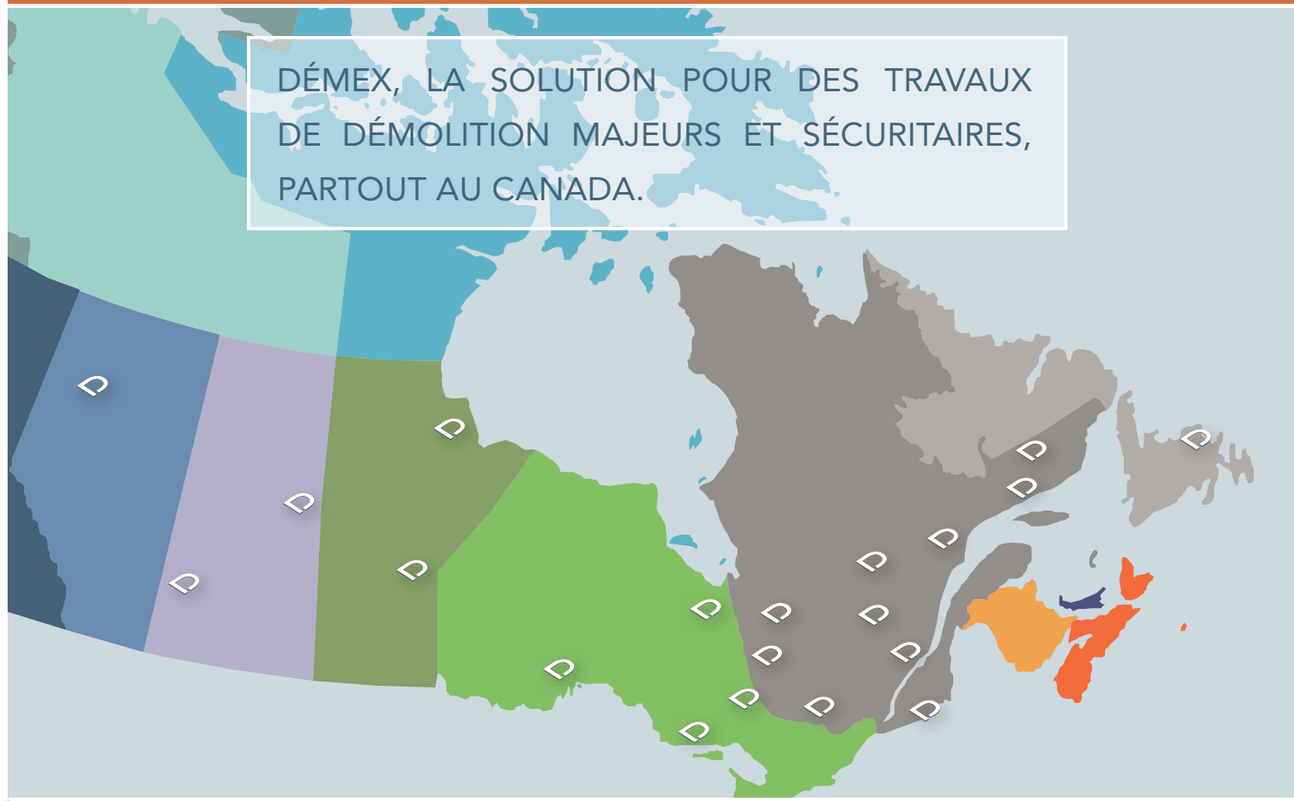

DÉMOLIR POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

DÉMEX ET CENTREM RÉCUPÈRENT DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Démolition de complexes industriels majeurs
- Ponts et viaducs
- Tours et cheminées
- Pylônes
- Démantèlement amiante
- Concassage de béton
- Caractérisation et réhabilitation de sites contaminés
  « Projets clés en main »

DÉMEX
2253, chemin de la Réserve
Chicoutimi (Québec)
G7J 0C9
T : 418 698-2222 , 1 800 361-9519
F : 418 698-2421
www.demex-canada.com

RECYCLAGE UNIVERSEL CENTREM DIVISION DU GROUPE DEMEX INC.
Information@centrem.ca
418 668-3223

RBQ : 2430-01-162-08
4228615

Les mots de Sexton

*Par Jean Sexton **

La Chasse-galerie II

Dans la livraison de juin 2011 de la présente revue, référence était faite à une opinion que Michel Grant et moi avions publiée en 1998 et intitulée «L'industrie de la construction au Québec, sous l'éternelle tutelle de l'État?» Le projet de loi 33, Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction, adopté le 2 décembre 2011, implique qu'il faut rayer le point d'interrogation à la fin de cette question et ainsi confirmer la mainmise de l'État sur le régime des relations du travail de la construction québécoise. Pour illustrer cette constatation, il faut revenir aux principes de base de tout système de relations du travail dans le secteur privé, dont, évidemment, la construction.

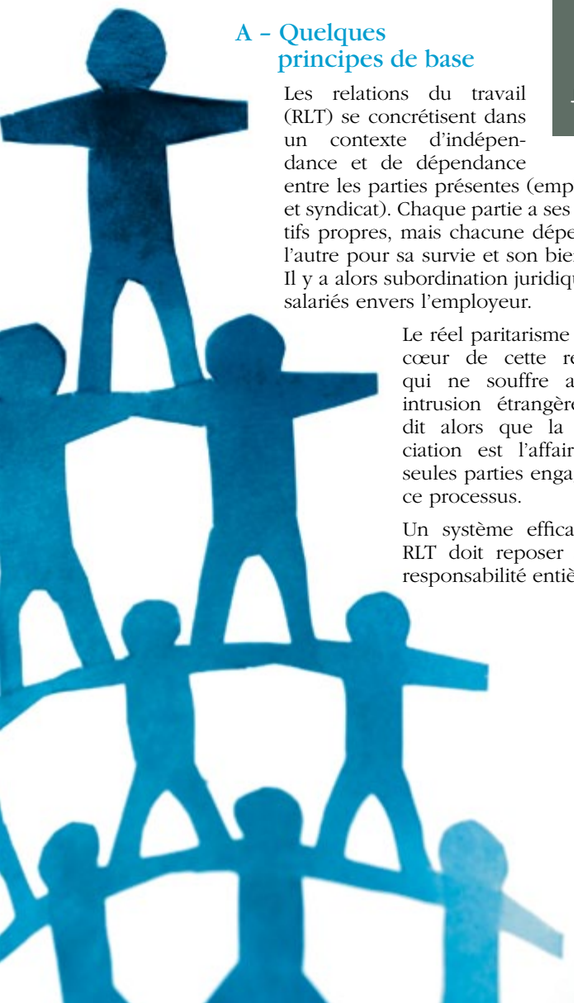

A – Quelques principes de base

Les relations du travail (RLT) se concrétisent dans un contexte d'indépendance et de dépendance entre les parties présentes (employeur et syndicat). Chaque partie a ses objectifs propres, mais chacune dépend de l'autre pour sa survie et son bien-être. Il y a alors subordination juridique des salariés envers l'employeur.

Le réel paritarisme est au cœur de cette relation qui ne souffre aucune intrusion étrangère. On dit alors que la négociation est l'affaire des seules parties engagées à ce processus.

Un système efficace de RLT doit reposer sur la responsabilité entière des seules parties à la négociation qui doivent administrer leurs propres affaires dans un contexte de flexibilité.

L'encadrement juridique de tout système de RLT est nécessaire, mais doit permettre le plus possible la libre négociation et application de la convention collective. Mais, encadrement sain et efficace n'est pas tutelle.

Dans un tel contexte, le principe démocratique universel de la majorité doit non seulement être respecté, mais aussi consacré.

En somme, dans un tel contexte de libre négociation dans le secteur privé, les technocrates gouvernementaux doivent éviter d'être envahissants dans l'élaboration de politiques qui ne devraient appartenir qu'aux employeurs, syndicats, et donc salariés, du secteur privé.

Il faut alors certes un régime particulier de RLT dans la construction québécoise, ce qui est largement appuyé, mais un vrai régime particulier libre de toute tutelle de l'État.

B – Certaines dérives du projet de loi 33

Vu l'espace réservé à cette chronique, il y a lieu ici de choisir et d'être succinct en allant au principal.

> «La ruse la mieux ourdie peut nuire à son inventeur»
>
> Jean de La Fontaine

1. La gouvernance de la Commission de la construction du Québec

De par les nouvelles dispositions de la loi R-20, le principe essentiel du paritarisme en prend un coup dans la composition du conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ) à un point tel que le véritable paritarisme n'y est plus présent. Ainsi, le principe de la représentativité proportionnelle y fut rayé. Dans un contexte où, depuis longtemps, les syndicats de métiers représentent quelque 70 à 75% des salariés de la construction au Québec et les syndicats industriels 25 à 30%, la nouvelle approche d'un seul représentant par association représentative crée un déséquilibre évident de représentativité. Cela est clairement dysfonctionnel et tue le véritable paritarisme.

De plus, la place réservée sur ce conseil à quatre (4) membres indépendants est d'autant plus dysfonctionnelle que la négociation collective est, dans le secteur privé comme ici, l'affaire exclusive des parties à cette négociation. Voilà une intrusion dangereuse.

Finalement, que de règlements, que de permis, que de pénalités et autres procédures administratives doivent être transférés de la CCQ au Ministère du travail du Québec. Voilà, alors, un nid propice à une hausse de bureaucratisation et, partant, de délais supplémentaires.

2. Le placement

D'entrée de jeu sur ce sujet, un peu de sémantique: l'expression anglaise pour ce terme est «hiring hall». Il faut alors traduire ce terme en français par «bureau d'embauche», ce qui n'est pas la même réalité du tout que celle du placement.

Sur ce sujet, en apparence délicat, l'intention du gouvernement s'est grandement modifiée entre la mi-mai 2011 et le 6 octobre 2011, moment du dépôt du projet de loi 33: d'encadrement du placement de la main-d'œuvre en mai 2011, on a abouti à l'élimination du placement de la main-d'œuvre, dans l'intitulé même du projet de loi. Voilà un parcours suspect et fonctionnellement très dangereux.

Une autre contradiction en rapport avec les principes de base des RLT consiste à interdire syndicats et employeurs de se parler eu égard à l'embauche, dans un contexte où l'allocation de la main-d'œuvre dans la construction (et non la référence, car ce terme est est inexact) relèvera de la CCQ... peut-être!

Dans un contexte où l'organisation du travail dans la construction est caractérisée par une succession inévitable de métiers, la fonction d'embauche à temps sur un chantier donné devient essentielle dans un contexte de délais précis où tout retard implique une hausse des coûts et pénalités.

Peut-être devrait-on, en tout réalisme, revenir à la notion d'encadrement efficace de l'embauche. La nécessité n'est-elle pas mère de l'invention?

Enfin, depuis un certain temps chez nous et pendant toute la commission parlementaire (dépôt des mémoires et étude article par article), on a confondu allègrement les notions d'embauche (placement), intimidation, violence, discrimination, collusion, corruption, etc. Il faut revenir à la base: la notion d'embauche (placement) est une fonction de la gestion de la main-d'œuvre. Les autres sont purement et simplement pénales ou criminelles. Pourquoi alors telle synonymie facile et simplement fausse?

3. Les fonds de formation

Les deux fonds de formation des travailleurs de la construction (le fonds général et le fonds du résidentiel) existent depuis les années 1990 de par le fruit de la négociation collective. Ces fonds, surtout voués au perfectionnement des travailleurs, sont financés par les employeurs sur la base de 0.20¢ par heure travaillée. Et ce montant n'a pas changé depuis le début de ce régime.

Les résultats de ces programmes de formation sont notoires et contribuent à une amélioration constante de la qualification et de la productivité des travailleurs.

Pourquoi alors sortir une telle initiative fort heureuse du domaine du négociable pour la confier à la CCQ, via le gouvernement? Voilà un choix plus que douteux dont l'aspect bureaucratisé de son application pratique nuira inévitablement à son efficacité reconnue.

Il resterait encore beaucoup à dire et à redire sur l'application de cette tutelle par l'État de l'industrie de la construction chez nous. Le droit de véto par l'accord obligatoire d'un troisième acteur syndical, même s'il y a majorité réelle, la perpétuité de la présomption de vote, etc. Tout cela est fort décevant et on ne semble pas réaliser les effets négatifs de cette réforme sur les chantiers au quotidien des choses.

Cette réforme et son approche sont loin de respecter les principes de base de tout système de RLT dans le secteur privé. Voilà une entreprise très décevante.

Qui trop embrasse, mal étreint... •

*Jean Sexton est professeur associé au Département des relations industrielles de l'Université Laval.

AGILITÉ
RAPIDITÉ
FIABILITÉ

Spécialisée dans le conseil et la distribution de produits géosynthétiques à valeur ajoutée, Innovex développe des solutions innovantes et rentables.

Jumelés à un service hors pair, ces produits qui rencontrent ou surpassent les normes prescrites sont désormais incontournables.

« **Agilité** » est un mot clé pour **Innovex** ! « **Rapidité** » l'est tout autant. Depuis ses débuts, l'entreprise a misé sur des partenariats avec les meilleurs manufacturiers afin d'offrir, aux maîtres d'œuvre des chantiers du Québec, des alternatives à valeur ajoutée. Non seulement les solutions sont offertes rapidement à des conditions avantageuses, mais de surcroît, leurs spécifications rencontrent ou surpassent les normes d'ingénierie prescrites.

Cette performance a permis à **Innovex** d'introduire dans sa vaste gamme de matériaux toute une panoplie de produits novateurs et hautement performants pour la construction de routes et les travaux de génie civil.

C'est assurément ce qui explique la place occupée par **Innovex** sur les plus gros chantiers qui concernent, notamment, la modernisation du réseau autoroutier de la province.

Partout au Québec, l'entreprise est un modèle de dynamisme et de détermination. Sa volonté et son dévouement démontrent qu'il faut absolument considérer **Innovex** dans le cadre de l'évaluation et de la réalisation d'un projet, peu importe son ampleur.

Innovex
solutions en géosynthétiques

1201, chemin Industriel, Saint-Nicolas (Québec)
Tél. : 418 836-1333 Sans frais : 1 877 836-1333
www.innovex.ca

4045868

Pour plonger dans l'action...

Il faut savoir se plier aux exigences des clients!

Nous misons sur notre **agilité** et notre **vitesse** pour offrir une large gamme de produits qui vont des **géotextiles** aux **gabions** en passant par les **géogrilles, géomembranes, membranes bentonitiques, cellules alvéolaires, barrières flottantes, systèmes drainants, murs de soutènement** et tellement plus encore!

Nous offrons également une gamme très complète de produits pour le contrôle de l'érosion.

Les plus gros chantiers du Québec comptent sur nous.

C'est à votre tour de nous mettre à l'épreuve...

Innovex
solutions en géosynthétiques

la solution service !

1201, chemin Industriel, Lévis (Québec) • 418 836-1333 • 1 877 836-1333 • innovex.ca

4045932

Boulons Plus

De toutes pièces !

« Un **grand choix d'inventaire** qui fera toujours la différence ! »

9651, boul. Métropolitain Est, Anjou

514 355-2383 • 1 888 657-2203

BOULONSPLUS.NET

4208503